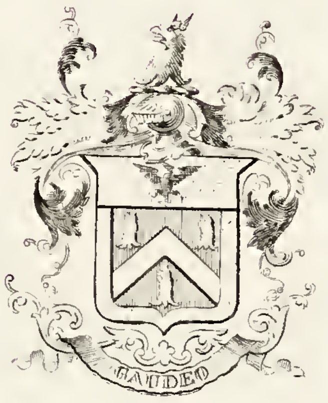

John Carter Brown
Library
Brown University

A21d

25
165

MÉMOIRES

RELATIFS

A L'ÉTAT DE L'INDE.

RPJCE

MÉMOIRES
RELATIFS
A L'ÉTAT DE L'INDE;

PAR M. WARREN HASTINGS, Ecuyer, ci-devant Gouverneur du Bengale.

NOUVELLE ÉDITION,
Avec des Augmentations.

*Traduits par M. DE LA MONTAGNE, & publiés par M. le Chevalier DE P***.*

A AMSTERDAM,
Et ſe trouve à PARIS,
Chez ROYEZ, Libraire, Quai des Auguſtins.

M. DCC. LXXXVII.

RPJCB

PRÉFACE
DU TRADUCTEUR.

UN Homme, après avoir exercé pendant plusieurs années un pouvoir despotique dans une partie considérable de l'Inde, après avoir vu les Souverains de cette riche Contrée, venir demander sa protection, comme les Consuls Romains recevoient des Rois dans leurs antichambres; cet Homme, dis-je, est cité devant le Tribunal d'une Nation libre pour rendre compte de son administration, & entendre le jugement solemnel que ses Juges doivent prononcer. Voilà certainement un grand spectacle, & c'est celui que donne actuellement à toute l'Europe l'affaire célebre de M. Hastings, ci-devant Gouverneur du Bengale. Quels sont les

crimes dont il eſt accuſé? c'eſt, ſuivant ſes ennemis, d'avoir abuſé de la confiance qu'avoit placée en lui la Compagnie des Indes, d'avoir ſacrifié les intérêts de la Nation, & déshonoré le nom Anglois par des actes de prodigalité, de péculat, de corruption, d'extorſion & de déſobéiſſance aux ordres de ſes Commettants. On lui reproche d'avoir violé des traités qu'il avoit promis d'obſerver religieuſement, de s'être comporté d'une maniere injuſte & barbare, & d'avoir, ſans néceſſité, fait verſer des torrents de ſang. Le diſcours rempli d'une éloquence foudroyante que M. Shéridan a prononcé contre M. Haſtings dans la Chambre des Communes le 7 Février 1787, a fait ſur les eſprits cette impreſſion durable que produira toujours la force du raiſonnement unie à cette chaleur du ſtyle dont un Orateur qui ſent vivement fait ani-

mer ſes penſées & ſes expreſſions (1). Logique preſſante, ordre, clarté, images pompeuſes, apoſtrophes vives, exclamations pathétiques, interruption, hypotypoſe, proſopopée même, rien n'eſt épargné dans ce diſcours, & l'Orateur a manié toutes les armes que lui fourniſſoit l'arſenal de l'éloquence. Mais des fleurs de rhétorique ne ſont pas des preuves. Si M. Shéridan n'a exhibé que des pieces fabriquées par les ennemis de M. Haſtings, s'il a voulu rendre ce Gouverneur reſponſable des actes d'injuſtice & d'inhumanité que lui dictoit la politique de ſes ſupérieurs (2), ſi dans la deſcription tou-

(1) M. Shéridan eſt connu par pluſieurs pieces de Théatre; entre autres, l'Ecole du Scandale, *the School of Scandal*, qui a obtenu & mérité un grand ſuccès. Il eſt aiſé en liſant ſon diſcours de voir qu'il a une tête dramatique.

(2) M. Shéridan avoue que la politique de M. Haſ-

chante qu'il fait du traitement qu'ont éprouvé les Princeſſes d'Oudé (1), il n'a pu montrer aucun ordre de M. Haſtings à ce ſujet, ſi c'eſt une de ces démarches violentes produites par la néceſſité des affaires, & auxquelles il faut ſe prêter en attendant des circonſtances plus favorables pour réparer le tort qui a été commis (2), à quoi ſe réduiſent les déclamations de M. Shéridan ? Ce n'eſt point en traitant un homme de *monſtre*, de *tyran*, &c. qu'on peut

---

tings s'accorde avec les principes de la Compagnie qu'il repréſente comme un tyran qui *tient d'une main un ſceptre enſanglanté*, & *de l'autre filoute baſſement dans les poches.*

(1) Les Princeſſes d'Oudé, ſoupçonnées de s'entendre avec *Cheyt-Sing*, ennemi des Anglois, & de vouloir l'aider de leurs tréſors, furent dépouillées de leurs biens.

(2) Il a été prouvé que M. Haſtings a fait payer aux Princeſſes d'Oudé le revenu des *Jaghires* qu'on leur avoit ſaiſis.

convaincre des eſprits raiſonnables & modérés de la vérité de ſes aſſertions. Ces expreſſions dures, dont le diſcours de M. Shéridan eſt, ſi l'on peut ainſi dire, tout hériſſé, peuvent entraîner le peuple aux yeux de qui l'Orateur qui tonne a toujours raiſon (1); mais ceux qui jugent de ſang-froid, reconnoiſſent la paſſion qui les a dictées, & ſe défient de la bonté d'une cauſe qu'on veut étayer par de pareils moyens. On verra dans les Mémoires de M. Haſtings combien ſon prétendu deſpotiſme a été gêné par l'autorité de ſes ſupérieurs, & dans quels embarras l'a plongé la néceſſité d'attendre leurs ordres, & le réſultat de leurs délibérations, lorſqu'il falloit prendre les meſures les plus expéditives. On

(1) Quelque temps après que ce diſcours fut prononcé, il parut à Londres une Eſtampe repréſentant M. Shéridan ſous le coſtume de Cicéron, accuſant Verrès dans le Sénat de Rome.

y verra cet homme qu'on accuſe d'avoir trahi les intérêts de la Compagnie des Indes, demandant à la Cour des Directeurs, d'accepter ſa démiſſion qu'on ne veut pas recevoir. Quant aux vols, péculat, extorſions, & autres accuſations de cette nature, elles tombent d'elles-mêmes. M. Haſtings a été pendant treize ans Gouverneur général du Bengale, les appointements fixes de cette place ſont de 30,000 liv. ſterlings par an; on ne comprend pas là-dedans les préſents que peut recevoir légitimement un Gouverneur pour les emplois & autres dons qui ſont en ſa diſpoſition. N'en voilà-t-il pas plus qu'il n'en faut pour ſatisfaire la cupidité la plus exaltée? Si M. Haſtings a pu s'enrichir ſans voler, aura-t-il commis des extorſions uniquement pour le plaiſir de piller? S'il eſt prouvé qu'il a remis à la Compagnie des Indes plus de

500,000 livres ſterlings données à lui ſeul en préſent, eſt-ce le trait d'un homme poſſédé de la ſoif inſatiable des richeſſes ? Eſt-ce à un homme connu par ſa rapacité, qui n'a plus aucun pouvoir, qu'on s'adreſſera pour lui confier un effet du plus grand prix ? On conçoit que nous voulons parler ici du fameux diamant (1) dépoſé dans les mains de M. Haſtings pour le remettre au Roi d'Angleterre de la part du *Nizam*. Nous croyons qu'il eſt inutile de faire valoir les remerciements que lui ont faits pour ſes ſervices unanimement & perſonnellement les Directeurs de la Compagnie, ainſi que les marques de ſatisfaction que lui ont données par écrit les Officiers ſoumis à ſon commandement (2). Qui auroit pu le porter à tra-

(1) Ce diamant de la plus belle eau & du poids de cent dix carats, eſt évalué à 130,000 livres ſterlings.

(2) A l'égard des Temples érigés en ſon honneur à

hir la confiance de ſes ſupérieurs, lorſque ſon intérêt même étoit lié avec le leur, & qu'il n'avoit rien à gagner en les trompant? Tout nous porte donc à croire que le procès de M. Haſtings, pourſuivi maintenant à la Chambre des Pairs, en vertu de l'acte (1) d'*impeachment* prononcé dans la Chambre des Communes, ſe terminera par une juſtification complete de cet illuſtre accuſé.

Nous dirons peu de choſe des Mémoires dont nous offrons ici la traduction. Nous trouvant à Londres, au commencement de cette année, M. le Chevalier de Pougens, dont les connoiſſances en tout genre ſont des plus étendues, ayant jugé qu'il ſeroit utile de traduire cette production de la plume

---

Bénarès, M. Burke obſerva malignement que les Indiens en conſacroient aux bons & aux mauvais génies.

(1) Ce mot Anglois ſignifie, accuſation, information juridique.

de M. Haſtings, nous fit l'honneur de nous en charger. Ces Mémoires ſont précieux, ſur-tout pour l'homme d'état & le Négociant. Le premier y verra ſur quelle baſe ruineuſe eſt porté ce coloſſe formidable de la Compagnie des Indes Angloiſe, & dans quels embarras journaliers ſe trouvent les Employés de cette Compagnie pour ſubvenir aux dépenſes de ſes divers Bureaux. On accuſe les Anglois d'exercer un pouvoir deſpotique hors de chez eux, comme ſi leur iſle devoit ſeule dans l'Univers être le temple de la liberté (1). On ne ſait

(1) On ſait à quoi ſe réduit cette liberté dont les Anglois ſont ſi fiers. N'avoir aucune police dans leurs Villes & ſur leurs grands chemins, ce qui les expoſe continuellement à être pillés & égorgés ; être chargés d'impôts inconnus par-tout ailleurs, & qu'ils ne ſont plus en état de payer. Voilà les avantages qu'ils retirent de ce fantôme de liberté. Dans un Livre qui renferme pluſieurs penſées profondes de métaphyſique, de morale & de politique, on trouve cette

pas attention que quelle que ſoit la forme du Gouvernement, lorſqu'un Etat aura des Colonies éloignées, il faudra qu'elles ſoient gouvernées d'une maniere deſpotique. Telle fut jadis l'adminiſtration des Colonies dans les Républiques de Carthage & de Rome. Voilà pourquoi les Colonies trop étendues finiront toujours par être funeſtes à l'Etat ! les Anglois l'ont déjà éprouvé dans l'Amérique, & pour peu que la politique de leurs ennemis faſſe jouer ſes reſſorts, ils l'éprouveront infailliblement dans l'Inde. Les Mémoires de M. Haſtings fourniſſent de grandes vues à ce ſujet dans le compte qu'il rend des

---

phraſe, qu'on met dans la bouche d'un de ces Républicains ; *nous ne ſommes dans le fait que des eſclaves chargés de chaînes ſur leſquelles on a écrit ce mot* liberté.

Récréations de Philoſophie & de Morale, par M. le Chevalier de Pougens.

forces reſpectives des diverſes Puiſſances qui entourent le Bengale. Enfin le Négociant puiſera dans cette lecture des lumieres qui le dirigeront dans ſes ſpéculations, en lui donnant connoiſſance des diverſes Nations qui commercent dans le Bengale, & de la maniere dont elles procedent dans les entrepriſes de ce genre.

EXTRAIT DE LA PRÉFACE

DE L'ÉDITEUR.

LES Mémoires ſuivants n'étoient pas deſtinés dans l'origine à être publics. M. Kearſly en ayant obtenu une copie imparfaite qu'il a publiée ſans la permiſſion de l'Auteur, on s'eſt vû dans la néceſſité de donner une édition correcte & authentique d'un Ouvrage qui a fixé l'attention de tout le monde, & a ſervi de ſujet à toutes les converſations. Il eſt à propos d'inſtruire le Lecteur, que toutes les inſtructions publiques auxquelles on fait alluſion, ou auxquelles on renvoie, ont déjà été publiées par un ordre de la Chambre des Communes, dans la derniere ſéance du Parlement, & depuis cette époque ont paru dans différents Ouvrages imprimés.

On a placé dans le Supplément un morceau très-curieux, qui n'a pas encore été publié, & auquel on renvoie dans le cours de ces Mémoires. C'eſt le récit de la fuite du Prince Jehander Shah, fils aîné du Mogol Shah Allum, lorſqu'il quitta la Cour de ſon pere à Dehli. Ce Prince a écrit cette narration en langage perſan, à la priere de M. Haſtings. Elle a été traduite en Anglois par le Capitaine Jonathan Scott, qui a derniérement publié les Mémoires d'Eradut Khan.

AVERTISSEMENT
DE L'AUTEUR.

LES *Mémoires suivants ont été écrits sur mer, dans mon passage de l'Inde en Angleterre. Quand je les écrivis, je n'avois d'autre objet que de recueillir tout ce qui s'étoit passé dans les trois derniers mois de mon administration, tandis que le souvenir en étoit encore récent.*

En faisant ce Recueil, j'ai étendu mes vues plus loin que je ne me l'étois proposé d'abord, ainsi que je l'ai dit dans l'Ouvrage même; ce qui a donné à mon travail une importance très-grande dans l'esprit des personnes qui en ont eu connoissance, & dont le jugement est pour moi de l'autorité la plus respectable dans toute autre occasion que celle où il s'agit de mon éloge. C'est ce qui m'a engagé à en faire tirer quelques Exemplaires pour l'instruction particuliere de ceux qui, par leurs places, ont droit de réclamer les connoissances que ces Mémoires peuvent contenir.

WARREN HASTINGS.

Bath, Jan. 14, 1786.

MÉMOIRES

RELATIFS

A L'ÉTAT DE L'INDE.

LE 20 Mars 1783, j'adressai une lettre à la Cour des Directeurs, dans laquelle je les informois de l'intention où j'étois de quitter le service de la Compagnie, laissant un intervalle suffisant pour nommer un successeur à mon emploi. Si j'avois formé mon opinion sur la propriété de ma demande d'après l'importance que j'aurois pu croire avoir acquise, le peu d'égard qu'on eut à ma requête m'auroit appris à m'estimer ce que je valois. Le fait est que j'avois seulement considéré ma démarche comme un point d'obligation, & que j'étois convaincu que le membre du Conseil qui venoit après moi, pourroit aussi-bien remplir ce poste qu'aucune autre per-

ſonne qu'on auroit pu lui ſubſtituer, qui n'eût pas eu l'expérience qu'on acquiert dans le pays, ſachant que celui qui devoit naturellement me remplacer, avoit été élevé dans les affaires, & ſavoit l'art de concilier les divers intérêts. Il ſeroit ſuperflu maintenant d'aſſigner aucune autre raiſon pour la réſolution que j'avois priſe. Cependant elles étoient détaillées au long dans ma lettre, & ſi elles ne produiſirent pas d'autre effet, elles étoient au moins, ſuivant mon intention, un garant à mes premiers conſtituants pour l'exécution de la déclaration que j'avois ainſi faite formellement, à moins qu'il ne ſurvînt quelque circonſtance qui pût diminuer le poids de cet engagement, ou me forcer d'en ſuſpendre l'effet. C'eſt auſſi ce qui arriva quelques mois après la date de cette lettre. Cela commença par un appel que le Nabab Viſir & ſes Miniſtres firent contre les actes de M. Briſton, Réſident de la Compagnie dans la Cour du Nabab. Cet appel m'obligea par toutes les loix de la juſtice, de l'honneur & du devoir public, de ſacrifier toutes les conſidérations que je pouvois avoir perſonnellement, au ſoin de réparer les

torts

torts que le Nabab avoit soufferts. Je puis d'autant plus affirmer aujourd'hui qu'il étoit néceſſaire que je demeuraſſe dans l'Inde pour cet objet, que mes vues ont été remplies, & n'auroient pu l'être ſans cette condition.

J'avois fixé mon départ pour l'Angleterre au commencement de l'année derniere. Cet événement me détermina à le remettre à une autre ſaiſon. Dans une telle occaſion je puis avoir recours, pour donner la plus forte preuve qui établiſſe la droiture de mes motifs, à des raiſons particulieres relatives à mon propre intérêt & aux affections de mon cœur, & liées immédiatement à la réſolution que j'avois priſe, puiſqu'elles me forcerent à me priver de toute ſociété domeſtique, & à une dépenſe qu'il faudroit renouveller lorſque je voudrois pourſuivre mon deſſein de retourner en Angleterre, dépenſe que l'état de ma fortune ne me permettoit guere de ſoutenir.

Ce n'étoit pas à moi à donner avis formellement à la Cour des Directeurs de mon changement de réſolution & des motifs qui m'y déterminoient. Tout cela ſe préſentoit de ſoi-même. Mais l'obligation primitive

demeuroit toujours la même, & étoit soumise à la réserve des mêmes circonstances sous laquelle elle avoit été imposée. Mon retour de *Lucnow*, après une longue application au rétablissement des affaires de la Province d'*Oudé* que j'eus le bonheur d'effectuer, en même temps que je raffermis l'autorité du Gouverneur, mon retour, dis-je, me remit dans la même situation d'où j'avois été tiré par la nécessité de vaquer à cette affaire. Mon premier soin fut de pourvoir à l'exécution de l'engagement qui en dépendoit, aussi-tôt après mon arrivée.

Dans le même temps on reçut des avis d'Angleterre qui annonçoient qu'un bill avoit été proposé dans le Parlement, pour de nouveaux réglements dans le Gouvernement des possessions que les Anglois ont dans l'Inde. Comme je m'en étois rapporté à la Cour des Directeurs pour la continuation de mon service, suivant leur bon plaisir, dans le cas qu'ils me jugeassent digne qu'on me confiât les pouvoirs que j'avois estimé être nécessaires pour rendre ce service utile, je pensai qu'il étoit à propos d'attendre le résultat de cette nouvelle, dans

l'idée qu'elle pourroit produire dans l'administration du Bengale le changement que j'avois prescrit comme une condition pour m'obliger à demeurer. J'en informai la Cour des Directeurs dans une lettre que je leur écrivis, datée du 22 Novembre, par le Packet-boat *la Surprise*. Dans cette lettre je répétois ma premiere déclaration, & je les informois de l'intention où j'étois d'attendre l'arrivée des premieres dépêches qu'on me faisoit espérer à l'arrivée du Packet-boat *le Fox*, qui à la date des derniers avis, devoit apporter les ordres nécessaires à la publication du bill qui étoit encore pendant.

En attendant, je m'appliquai de bonne heure & avec assiduité à dépêcher les affaires arriérées qu'on n'avoit encore pu terminer. Je m'occupai en même temps des besoins pressants du Gouvernement, entreprise d'autant plus délicate & pénible, que les changements que je voulois effectuer n'étoient pas revêtus d'une autorité émanée des premiers Constituants, & n'inspiroient point ce respect & cette confiance qu'on a pour un office réglé & fixé par les supérieurs. Le premier objet, & celui qui avoit été recom-

mandé en dernier lieu par les injonctions de la Cour des Directeurs, objet plus propre à augmenter nos difficultés qu'à les applanir, étoit d'acquitter la dette que nous avions contractée dans le cours d'une guerre longue & soutenue contre plusieurs Nations. Cette dette étoit de deux especes. — Premiérement, la dette des intérêts courants, qui avoit duré pendant quelque temps à la somme fixe de cent soixante *lacks*; & secondement, les ordres accordés sur le trésor & les dépôts, qui montoient alors à environ 144,47,860:8:1 roupies. Quelques-uns de ces ordres faits par le Bureau de commerce en lieu de paiement, étoient chargés des intérêts ordinaires.

Quand je quittai Calcutta au commencement de l'année, je m'étois vainement flatté d'une confiance qui m'engagea à exprimer la même attente à la Cour des Directeurs. Je croyois que nous serions en état de payer tous les ordres du trésor & d'acquitter une partie de la dette des intérêts, à la fin de Décembre. J'avois pour garant de l'assurance que je donnois, un état clair, que j'envoyai en même temps à la Cour des Directeurs,

de nos recettes apparentes & de nos déboursés à l'époque prescrite. Le contretemps que j'éprouvai dans cette occasion, vint de la détention aussi inutile qu'inattendue du détachement du Colonel *Pearse* à Mazulipatan, quand il étoit sur le point de retourner au Bengale. Cette détention occasionna une dépense de près de dix-sept *lacks* de roupies, qui dura un an au-delà de la durée qu'on lui avoit assignée. Une autre raison encore de ce contretemps, fût la somme énorme d'un *crore* de roupies distribuées en remises aux autres Présidences, parmi lesquelles celle du Fort Saint-George seule, qui en avoit le moins besoin, & dont les déboursés, quels qu'ils fussent, étoient entiérement ignorés de notre Bureau, cette seule Présidence, dis-je, avoit reçu pour sa portion séparée plus de soixante-cinq lacks. Un détail à ce sujet interromproit trop la narration générale. Il est d'ailleurs entiérement renfermé dans une lettre qui a été écrite expressément sur ce sujet à la Cour des Directeurs, datée du 6 Décembre dernier, & qui a été publiée depuis.

Je ne fus informé de ces charges inat-

tendues qu'après mon retour à *Calcutta*, m'en étant rapporté à l'eſtimation des recettes & des débourſés faits au commencement de l'année citée ci-deſſus, que je regardois comme un fonds aſſuré pour faire face aux paiements. J'étois fort occupé du ſoin de mettre au plutôt des bornes à un épuiſement que nos finances avoient peine à ſoutenir, & je trouvai heureuſement les autres membres du Bureau dans les mêmes diſpoſitions & la même opinion. A notre premiere aſſemblée dans le Conſeil, le 8 de Novembre, je propoſai, & l'on y conſentit avec une telle promptitude, que nos ordres furent écrits & ſignés avant que nous nous ſéparâmes; je propoſai, dis-je, d'envoyer des injonctions péremptoires à la Préſidence du Fort Saint-George, de ceſſer de tirer dorénavant ſur nous, déclarant que nous n'accepterions plus aucun de leurs ordres accordés après la réception de notre lettre.

Nous écrivîmes à Bombay, dont les beſoins étoient plus preſſants, mais qui avoit déjà reçu un ſecours ample & reconnu, de borner leurs demandes à cinq *lacks* de roupies, juſqu'à ce qu'ils reçuſſent notre permiſſion pour un

ſecours plus conſidérable. Nous ajoutâmes à cet avis la promeſſe d'une remiſe ultérieure par des billets de la tréſorerie de *Lucnow* au mois de Mai prochain, pour lequel objet on avoit fait un fonds exprès ſur un tarif d'échange très-avantageux dans le *Kiſtbundy*, ou ſur le rôle des inſtallations, à quoi le Nabab Viſir avoit conſenti en paiement de ſa dette à la Compagnie.

Quelques jours après mon retour à *Calcutta*, & tandis que je demeurois à une certaine diſtance de cette Ville, on reçut un paquet de lettres de la Cour des Directeurs, qui avoit été dépêché par terre, & contenoit une lettre datée du 15 de Juin, dans laquelle ils cenſuroient ſévérement le Gouverneur-Général & le Conſeil, pour avoir réſolu, dans le mois de Novembre 1784, de prendre la ſomme de cinquante *lacks*, en prêt pour des billets tirés ſur la Cour des Directeurs, pour ſuppléer un *déficit* d'une ſomme approchante dans les avances faites pour l'inveſtiture de l'année, lorſque, ainſi qu'il leur paroiſſoit, nos avances précédentes avoient excédé de beaucoup la valeur de la proviſion aſſignée. Ils recom-

mandoient en conſéquence au Bureau d'engager les ſouſcripteurs à accepter le rachat de leurs prêts en place des billets promis.

Comme cette dépêche avoit été faite dans la ſeule vue de porter les ſentiments & les ordres de la Cour des Directeurs ſur ce ſujet, & manifeſtoit fortement l'impreſſion qu'il avoit faite ſur leurs eſprits, montrant en même temps la néceſſité de nous ſoumettre à ce qu'on exigeoit de nous, le parti que nous avions à prendre étoit difficile tout enſemble & haſardeux. L'ordre étoit évidemment fondé ſur une mépriſe; car la Cour des Directeurs, ou plutôt, comme nous devons le ſuppoſer, leur Rapporteur en office avoit confondu les avances de deux années avec celles d'une ſeule. C'étoit une déférence convenable de conclure que la propriété de cet ordre étant liée inſéparablement à la vérité du fait auquel il étoit appliqué, ils ne l'auroient pas donné dans une ſuppoſition contraire, & qu'ils le révoqueroient auſſi-tôt qu'ils auroient découvert leur erreur.

Nos engagements avoient été juſqu'alors regardés comme ſacrés, la Cour des Direc-

teurs s'étant contentée d'exprimer ſon déſaveu lorſqu'ils ne lui paroiſſoient pas aſſez valables, ſans diſputer aucunement de leur validité, ou en ſuſpendre l'effet, lorſqu'il dépendoit de cette Cour de les faire valoir. Les emprunts précédents qui avoient été faits aux mêmes conditions & pour les mêmes beſoins, avoient reçu les marques les plus évidentes de leur approbation. Recevoir leur recommandation comme un ordre abſolu, &, comme tel, l'exécuter à la lettre dans les circonſtances que nous avons détaillées, ç'auroit été une démarche très-nuiſible au ſervice, très-coupable dans ſon principe, qui eût produit un ſurcroît de malheurs, & tout-à-fait détruit notre crédit futur, peut-être même l'exiſtence de la Compagnie, dans le cas où les temps rameneroient les mêmes difficultés que celles que notre crédit nous avoit juſqu'ici mis en état de ſurmonter. D'un autre côté, perſiſter à adhérer littéralement à nos engagements, en ſachant qu'ils n'avoient point l'approbation de la Cour des Directeurs, ç'eût été faire tort aux ſouſcripteurs dans le cas où la Cour refuſeroit de ratifier ces engagements.

Enfin, après beaucoup de discussions sans grands débats, on adopta un expédient qui tenoit le juste milieu, qui étoit de publier tout l'état de l'affaire, & de donner aux souscripteurs le choix, ou de racheter leurs prêts, ou d'accepter leurs billets, & de s'en rapporter à la justice & à la candeur de la Cour des Directeurs pour les ratifier. Ce sujet fixa principalement l'attention du Bureau dans les deux premieres assemblées tenues le 8 & le 9 de Novembre, & la délibération passa d'une voix unanime. L'effet qui s'ensuivit nous donna une satisfaction entiere; car cette publication ne fit aucun changement dans les esprits des souscripteurs, qui garderent les intérêts qu'ils avoient originairement dans la souscription. Il n'y eut de retiré que la somme de 2,51,500 roupies qui avoient été fournie par des personnes qui agissoient comme dépositaires pour d'autres, & qui en conséquence ne pouvoient suivre leur propre détermination pour des fonds qui étoient au pouvoir d'autrui.

Je trouvai le Bureau engagé dans une altercation désagréable avec le Bureau de commerce, occasionnée par des ordres anté-

rieurs de la Cour des Directeurs, reçus par le *Packet-boat la Surprise*, qui étoit parti d'Angleterre le 29 Avril, & étoit arrivé à *Calcutta* le 28 du mois d'Août. Ces ordres contenoient des réprimandes fort séveres sur la conduite du Bureau de commerce, pour la liberté qu'il avoit prise d'assigner des contrats pour la provision de l'investiture, & une injonction péremptoire de les accorder, après en avoir donné avis au dernier enchérisseur. Notre Conseil se soumettant implicitement à l'exécution littérale de cet ordre, exigea du Bureau de commerce une obéissance immédiate à ce même ordre. Le Bureau de commerce nous objecta, qu'en conséquence d'une signification qui lui avoit été faite par le Conseil supérieur, au commencement de l'année, de l'intention où étoit ledit Conseil d'approprier un *crore* complet de roupies pour le service de l'investiture de la saison, sans y joindre d'autres instructions, ils avoient donné des ordres immédiats à leurs premiers agents & contractants, afin de ne pas perdre de temps pour une provision si considérable, de continuer leurs avances aux termes de l'année derniere,

que ces ordres avoient été désignés & reçus comme des engagements actuels, quoiqu'ils n'eussent pas été confirmés par un acte formel, & avoient certainement le même effet après un laps de temps si considérable; que la saison pour faire les avances, & les autres actes préparatoires, étoit passée depuis long-temps, & que la saison des remises approchoit; que tous les efforts qu'on feroit pour annuller les engagements existants, dans lequel cas ils pensoient que les contractants auroient une ressource dans la protection des loix, & pour les transférer à de nouveaux aventuriers, avec le temps nécessaire accordé pour en donner connoissance au Public & pour en prendre possession; que tous ces efforts, dis-je, occasionneroient une perte totale de *l'investiture* de la saison.

A ces objections, qui avoient réellement tout le poids que leur donnoit le Bureau de commerce, on auroit pu ajouter que l'ordre de la Cour des Directeurs, quoiqu'il fût exprimé en termes indéfinis, devoit être assigné comme une regle d'une pratique générale, & ne devoit pas avoir une applica-

tion immédiate, puisqu'il n'auroit été reçu qu'à la fin du mois d'Octobre ou au commencement de Novembre, si *la Surprise* avoit fait son passage dans le temps ordinaire, qu'elle avoit abrégé de deux mois, & qu'en conséquence le Bureau de commerce auroit eu la recette d'une partie des fonds assignés, & que le reste auroit été dans le cours des déboursés. Dans tous les cas, l'ordre avoit maintenant perdu son effet. Il fut donc proposé & résolu unanimement de terminer la dispute en cédant aux desirs de Bureau de commerce, & lui accordant la durée de ses engagements, à la charge par lui de répondre des événements par rapport à l'ordre reçu d'Angleterre. En même temps comme la Cour des Directeurs, dans son rapport délivré à la Chambre des Communes le 23 de Mars 1784, & que les Directeurs nous interpellerent solemnellement de vérifier, avoit évalué toute la somme des cargaisons attendues de l'Inde dans cette année à un million de livres sterlings, dans laquelle somme la proportion où le Bengale étoit avec les autres Présidences, n'étoit que de trente *lacks*, on demanda au

Bureau de commerce de borner la provision à cette somme pour les articles prescrits dans leur investiture, avec l'addition de quinze *lacks* pour la soie crue qui n'étoit pas dans la liste, ces deux sommes étant accordées pour la provision actuelle & pour maintenir la manufacture qui s'étoit beaucoup améliorée pour le prix & la qualité. Le Bureau de commerce demanda une provision plus ample, mais une déclaration péremptoire du Bureau supérieur prévint une seconde demande.

J'ai dit que le premier objet du Bureau (au moins celui que j'avois sur-tout en vue) étoit d'acquitter nos dettes en diminuant nos déboursés, comme le seul moyen d'accomplir les ordres & de remplir l'attente de la Cour des Directeurs, & de fournir un secours effectif aux autres Présidences; puisqu'en prodiguant nos trésors au-delà du revenu courant, quelque spécieuse qu'en pût paroître l'occasion, ou quelqu'urgent qu'en fût le besoin, comme nous en avions un exemple dans les ordres de la Cour des Directeurs, fondé sur leur rapport présenté à la Chambre des Communes; en prodiguant,

dis-je, nos trésors, nous ne ferions qu'ajouter à nos embarras, comme on fait en tirant un fil de toute sa longueur dans un écheveau bien mêlé. Il falloit fournir à nos besoins naturels ; il falloit payer à l'armée une partie des arrérages qui lui étoient dus pour sa subsistance.

Plus cette somme étoit considérable, moins il falloit souffrir qu'elle s'accrût. On devoit distribuer aux Soldats après un certain temps tout le montant de leur paie annuelle, sous quelque dénomination que ce fût ; le rétablissement de la paix demandoit que l'on congédiât une partie aussi considérable de l'armée que celle qu'on avoit ajoutée à notre établissement fixé dans le cours de la guerre, sur-tout après le retour de nos détachements étrangers ; mais les corps qui devoient être réformés devoient recevoir leur paiement jusqu'à la fin de leur service ; on ne pouvoit les payer & négliger les autres sans exciter un mécontentement général, toujours dangereux dans l'économie militaire ; mais sur toute chose, quand la nécessité des retranchements & l'intention connue de faire des réformes auroient disposé

les esprits à recevoir les impressions qui conduisent le plus promptement à la révolte, les expédients, s'il pouvoit y en avoir, devoient servir à répondre à la demande actuelle, ou bien à en changer la détermination. On verra alors que chacun de ces expédients aboutit à gagner une roupie pour le présent & à en perdre deux pour l'avenir. La dette en s'augmentant devoit remettre à un temps éloigné l'époque du paiement, & augmenter en proportion l'escompte des premieres sommes, lequel étoit déjà très-considérable sur les billets d'intérêt & sur les ordres du trésor. La multitude des billets qui n'étoient pas payés produisoit la même accumulation de comptes, & en même temps la licence des charges contingentes, outre qu'elle encourageoit à des demandes irrégulieres, lorsque les recettes attendues seroient ou partielles ou éloignées. Quoique le trésor fût chargé visiblement du taux d'intérêt qui avoit été établi, sa perte substantielle étoit égale dans la plupart des cas à l'escompte, puisque chaque contractant, & autre agent dépositaire qui traitoit avec notre Bureau, ou celui du Commerce,

merce, prenoit le rabais dans le compte, ſoit en hauſſant le prix des premiers engagements, ſoit en éludant les conditions des anciens. Cependant la dette elle-même n'étoit pas conſidérable. Il ne ſera pas hors de propos ici de faire remarquer la fauſſeté du bruit général qui avoit prévalu pendant quelque temps touchant la perte de notre crédit public, aſſertion qui étoit on ne peut pas plus éloignée de la vérité.

Le fait eſt que notre crédit public, par lequel j'entends le crédit de nos billets d'intérêt, & des ordres du tréſor, ne s'étendit jamais au-delà des Anglois qui étoient au ſervice de la Compagnie, & des Européens habitants de *Calcutta*. A ceux-ci on peut ajouter un très-petit nombre de familles d'*Indoux* établies dans cette Préſidence. Tous les autres habitants des Provinces ignorent entiérement l'avantage & la ſûreté de nos fonds, & ont d'autres moyens d'employer leur argent, comme des acquiſitions de terres, des prêts uſuraires à un intérêt accumulé par mois, & des hypotheques. Ils ſont tellement attachés à ces manieres de placer leur argent, quoique moins profitables dans

les ſuites & généralement peu sûres, & l'habitude qu'ils en ont eſt tellement fortifiée par un long uſage, & par l'illuſion que leur cauſe l'eſpoir d'un grand profit, qu'il ne ſeroit pas aiſé de les en détacher pour leur en faire prendre d'autres moins aiſées à comprendre, & auxquelles ils n'auront jamais de confiance par le diſcrédit attaché à tout ce qui émane d'un pouvoir ſupérieur. Il eſt heureux pour la Compagnie, que la néceſſité ait fixé de telles bornes à ſon crédit public, & qu'il ne ſoit pas au pouvoir d'une foible adminiſtration de charger ceux qui ſuccéderont à cet emploi, de dettes contractées inconſidérément pour ſoulager ſes propres beſoins.

Le manque de crédit, comme on le dit fauſſement, n'eſt pas, comme ce terme l'implique, un manque de confiance, mais de moyens dans ceux qui étoient les créanciers de notre tréſor. Quand ceux-ci n'avoient plus d'argent comptant à prêter, le Gouvernement paroiſſoit être dans une grande détreſſe, parce que les dépenſes continuoient d'égaler la ſomme dont la reſſource ne pouvoit plus avoir lieu, & qui les auroit dé-

frayées au-delà de l'étendue du revenu courant. Comme le terme du paiement de la dette contractée paroissoit de plus en plus éloigné, & de plus en plus douteux, attendu les hasards d'une guerre soutenue contre plusieurs Nations, les billets du Gouvernement n'eurent plus la même circulation par une conséquence naturelle, & perdirent encore plus de leur valeur dans la suite. Les mêmes causes influerent aussi sur les ordres du trésor, quoiqu'ils fussent dans le cours des paiements, mais à des époques incertaines. Cependant quand je quittai le Bengale, nos dettes de chaque dénomination ne montoient pas à plus de 304,00,000 roupies courantes, ce qui est un peu plus de la moitié de notre revenu annuel, qui peut être estimé à $5\frac{1}{2}$ crores de roupies courantes, ou $5\frac{1}{2}$ millions sterlings.

Dans cet état vrai & clair de la question, comment paroîtra-t-il à quelqu'un d'un jugement impartial, qu'après une guerre soutenue pendant cinq ans contre trois Etats du plus grand pouvoir relatif à notre situation & à nos connexions, les Marates, Hyder-Ally-Kan & les François, après

avoir envoyé deux grandes armées aux extrémités de l'*Indoſtan* & du *Deccan*, après avoir fourni à l'entretien des autres Préſidences, ſoutenu le commerce de la Chine par des remiſes annuelles, & fait les plus riches inveſtitures pour l'Angleterre qui aient jamais été faites dans le même eſpace de temps ſous aucune adminiſtration précédente ; comment paroîtra-t-il, dis-je, que nos reſſources ſont épuiſées & notre crédit perdu, parce que nous devons une ſomme que nous ne pouvons acquitter dans le moment, mais *qui excede à peine la moitié de notre revenu annuel?* Je répete la poſition dans les mêmes termes, parce qu'elle ne peut trop être répétée, & qu'on ne peut trop s'y arrêter dans une telle diſcuſſion. Qu'on poſe le cas que le bien d'un Particulier ſoit ainſi chargé, dira-t-on que ce propriétaire ſera réduit à faire banqueroute ? ce ſeroit une abſurdité. Mais ſi l'on porte la comparaiſon plus haut, & qu'on la faſſe avec la ſomme énorme que doit la Mere-Patrie, ſomme que tous les tréſors de ce monde habité ne pourroient réaliſer, l'accuſation d'inſolvabilité faite au tréſor de Bengale ſera trop

méprisable pour mériter qu'on y réponde (1).

Quand on me confia le Gouvernement du Bengale, en Avril 1772, je le trouvai chargé d'une dette à intérêt montant à peu près à la même somme que celle d'à-présent. En moins de deux ans je vis cette dette complétement acquittée, & une somme en argent comptant de la même valeur accumulée en réserve dans les trésors publics; & en effet la présente dette doit être acquittée complétement, & je n'en doute en aucune maniere, dans deux années de paix, pourvu que la paix soit de cette durée.

Quelque temps avant mon départ, l'Officier chargé de faire les comptes, délivra au Bureau une estimation des ressources apparentes & des déboursés du Gouvernement de Bengale depuis le 30 Avril 1784 jusqu'au premier de Mai 1785. Il paroissoit, d'après cette estimation, qu'à la fin de cette période

---

(1) Les dettes de chaque dénomination contractées dans le Bengale, pendant la derniere guerre faite avec succès dans l'Inde, excédoient à peine trois millions sterlings; la dette seule de la Grande-Bretagne, deux ans après la paix, étoit de trente-six millions.

Note de l'Auteur.

les prétentions ſur notre tréſor excéderoient nos reſſources de 1,49,01,433 de roupies courantes; ou bien, en d'autres termes, qu'indépendamment de nos obligations, nous ſerions endettés de cette ſomme, ſoit pour des prêts, ou pour des arrérages de paiements, ou pour d'autres débourſés courants. Dans la ſuppoſition que cette eſtimation fût juſte, ce ſeroit une dette peſante ou un déficit conſidérable. Mais cette dette même, que je regarde comme exagérée, paroîtra, par un examen comparé, beaucoup moindre que celle qui exiſtoit actuellement lorſque cette eſtimation a été faite. Pour la preuve de cette aſſertion, je m'en remets à l'eſtimation même N°. dans l'appendix. On y voit que le 30 Avril 1784 nous étions endettés comme il ſuit :

Balance due pour divers départements		2,87,146,12:11
Débourſés en arrérages, ſavoir ;		
Civil. .	16,55,934:6	
Militaire .	51,38,887:13:5	
De la Marine	3,39,486:15:1	
Département du revenu . .	17,77,126: 6:7	
. . . . .		89,11,435: 3:7

Déboursés extraordinaires en arrérages, savoir:

Pour dépôts dus par le Trésor .	10,47,600:13:2
Dû sur divers ordres	2,87,142:11.5
Dû dito en faveur du Bureau de Commerce . .	45,45,897: 5:7
Dû dito pour surplus, & pour des billets tirés par les autres Présidences . . .	24,39,750: 3
Dû par le Trésor de Lucknow aux Banquiers & à M. Scott . . .	18,21,707: 8:8
Dû en différents objets	63,886:13:10
	102,05,985:7:8
Roupies courantes . .	1,94,04,567:8:2

En conséquence le montant de notre dette & des arrérages, indépendamment des

obligations, le 30 Avril 1784, étoit 1,94,04,567:8:2 roupies courantes; mais nous devons en juſtice déduire de cette ſomme le montant des ſommes reſtant à la même époque en charge des différents offices, qui étoit de 40,63,877:2:6 roupies courantes, & l'on trouvera le déficit réel de nos finances ſe monter alors à 1,53,40,690:5:8 roupies courantes, ſurpaſſant le déficit calculé pour le premier de Mai 1785, de 4,39,256:9:9 roupies courantes.

Pluſieurs des articles qui compoſoient notre dette en Avril 1784, pouvoient courir, ſans beaucoup d'inconvénient pour les créanciers, juſqu'en Mai 1785, & il y en avoit quelques-uns qui ne pouvoient pas être acquittés convenablement. De la premiere eſpece ſont les ordres du tréſor, dont quelques-uns étant payés, les autres pouvoient être accordés juſqu'à la concurrence de la même ſomme.

Tels ſont encore les arrérages de quelques-uns des offices. De cette derniere eſpece ſont les dépôts confiés au tréſor, qui ne ſont jamais rendus juſqu'à ce qu'ils ſoient demandés, & qui ont continué pendant une

longue ſuite d'années, ſe montant à-peu-près à la même ſomme.

Mais dans le fait, cette eſtimation, quoiqu'on y eût employé dans le temps le ſoin le plus exact, s'étoit déjà trouvée fautive dans pluſieurs points, par le changement des circonſtances ſurvenues dans la période ſuivante; les recettes étoient miſes trop au-deſſous, & les débourſés fixés au-delà de leur valeur réelle. J'en citerai quelques exemples.

Les ventes du ſel ſont fixées dans cette eſtimation pour toute l'année, ſeulement à trente *lacks* de roupies; au lieu qu'il paroît par un compte actuel, qui m'a été délivré par le Contrôleur, que le 31 Décembre 1784, il avoit payé dans le tréſor 44,20,000 *ſicca* roupies, & il s'attendoit à faire des paiements ultérieurs, vers le 30 Avril 1785, juſqu'à la valeur de neuf *lacks*, faiſant tout enſemble 53,20,000 *ſicca* roupies, 61,71,200 roupies courantes, & l'événement a toujours juſqu'ici plus que vérifié la juſteſſe de ſes calculs.

Les recettes de l'opium ſont pareillement

estimées au-dessous de leur valeur probable, ayant déjà été excédées par les produits fournis seulement par une partie de l'opium, qui fut vendu quelques jours avant que je fusse parti de Calcutta. Toutes les ventes, après qu'elles auroient été terminées, formeroient environ dix-sept *lacks*, excédant de cinq *lacks* l'estimation faite par M. Larkins.

Je ne vois dans cette estimation aucun compte des recettes provenant de la vente des marchandises d'Europe importées par la Compagnie; on peut les évaluer à la somme moyenne de neuf *lacks*.

Les raisons qui ont engagé M. Larkins à fixer les déboursés à une plus haute somme que celle à laquelle ils se montent actuellement, sont les suivantes : le calcul est fait d'après le taux de nos établissements en Avril 1784; mais au mois de Janvier 1785, on a fait une réduction générale dans tous nos établissements civils ainsi que militaires, ce qui devoit produire un effet considérable, en diminuant les déboursés des trois mois qui restoient pour terminer l'année. Comme cette réduction s'étendoit généralement aux éta-

bliſſements dépendants des divers offices qui avoient été abolis, ſans particulariſer chaque article, on ne peut évaluer la ſomme de toutes les épargnes, juſqu'à ce qu'on ait reçu du Bengale les comptes particuliers faits en conſéquence. Mettant à part les effets de cette réduction, ſi l'on fait entrer dans l'eſtimation les circonſtances mentionnées ci-deſſus, on corrigera comme il ſuit l'état de notre déficit.

Déficit d'après l'eſtimation de M. Larkins, le 30 Avril 1785, ſavoir: 1,49,01,433:11:11.

Recettes déduites au-delà de ce que M. Larkins a eſtimé, ſavoir:		
Recettes ultérieures du ſel . .	23,00,000	
Dito de l'opium .	5,00,000	
Recettes des marchandiſes importées	9,00,000	
Sicca roupies . .	37,00,000	
Batta 16 pour cent	5,92,000	
. . .		42:92,000

Déficit total eſtimé pour
le premier de Mai 1785. 1,06,09,433:11:11.

Ce qui eſt au-deſſous du déficit que j'ai montré exiſter le 30 Avril 1784, de 47,31,256:9:9 roupies courantes.

Je vais maintenant procéder : comme preſque chaque acte du Bureau, qui n'étoit pas dans le cours ordinaire des affaires, pendant le court intervalle compris dans cette revue, étoit formé ſur le principe déjà mentionné, ou en vue de ce même principe, je les citerai à proportion qu'ils ſeront d'accord avec le ſujet général, laiſſant ceux qui ſont d'une eſpece différente, ſuivre le récit ſans aucun égard à l'ordre des temps dans leſquels ils ont été paſſés.

Dans la conſultation du 22 Novembre, on prit deux réſolutions qui nous donnerent la perſpective d'un ſoulagement conſidérable dans nos moyens de dépenſe : l'une étoit de retenir les ſecours deſtinés pour *Canton*, qui étoient d'autant moins néceſſaires, que les Subrécargues, qui devoient le mieux connoître leurs beſoins, ne les avoient pas demandés. Nous ſavions en outre qu'ils pouvoient en

général avoir en leur commandement quelque somme que ce fût, en tirant sur la Cour des Directeurs; l'autre étoit immédiatement liée avec celle-ci. La maniere ordinaire de faire des remises à *Canton*, étoit d'envoyer de l'opium, soit pour le compte de la Compagnie, ou en le vendant à des Particuliers, le montant des ventes étant payable à la caisse de la Compagnie dans la Chine.

Par une de ces méthodes nous perdions constamment, & je pense que telle sera toujours la conséquence invariable des entreprises de l'administration supérieure, lorsqu'étant chargée, comme elle l'est, d'une grande quantité d'affaires différentes, elle voudra s'embarrasser des soins minutieux du commerce. Par la derniere méthode, l'opium a toujours été vendu au-dessous de sa valeur réelle, ou, pour parler plus convenablement, au-dessous de la valeur que la premiere vente doit fournir en proportion de la demande & du prix courant au-dehors.

On résolut de faire l'avertissement de la vente de l'opium, en divers lots à une enchere publique, & de recevoir les ordres du trésor en paiement. En tirant ainsi avan-

tage de l'empreſſement des Particuliers à convertir les ordres du tréſor en argent comptant ou en marchandiſes utiles, nous acquittâmes plus de ſeize *lacks* de notre dette courante, & nous augmentâmes le prix de la vente de l'opium, de maniere que le profit excédoit de beaucoup l'eſcompte de nos ordres du tréſor.

Dans ce temps-là nous avions plus de vaiſſeaux à notre ſervice, en comptant ceux qui étoient attendus, que nous n'en pouvions charger. Les ſecours que nous envoyions à *Bombay*, quoique très-conſidérables, étoient encore inſuffiſants pour tous les beſoins de cette place. Nous ſavions que leur inveſtiture de café étoit un article eſſentiel, d'autant que la derniere année ils avoient envoyé un des vaiſſeaux de la Compagnie à Moka, pour une cargaiſon de café, dans l'attente qu'on la leur livreroit à crédit; mais leur eſpoir fut trompé, & le vaiſſeau s'en retournant à vuide, ils acheterent à une avance de cinquante pour cent, & tirerent ſur le Bengale pour cette ſomme, une quantité ſuffiſante de cette denrée pour la charge du vaiſſeau, & ce fut un Armateur

qui leur livra cette cargaiſon. Cet exemple peut ſervir à faire voir l'imprudence de ces reſſources paſſageres. Nous pensâmes qu'on pouvoit employer utilement pour ce ſervice un des vaiſſeaux alors dans la riviere, & le *Camden* fut choiſi pour cet objet. On donna des ordres au Bureau de Commerce de préparer une petite inveſtiture de draps & de riz, dont le produit devoit être mis en café, en accordant au Capitaine la permiſſion de tirer ſur la Compagnie pour le déficit.

Je prévois qu'on objectera peut-être à quelques-unes de ces meſures, qu'en ſoulageant nos propres beſoins, nous avons augmenté les charges de la Compagnie, en les laiſſant tomber & s'accumuler ſur elle du côté des autres parties de l'adminiſtration générale ; que, par exemple, en arrêtant les ſecours deſtinés pour la Chine, nous avons ſubſtitué ſur la Compagnie la dépenſe du paiement des billets que les Subrécargues ſont obligés de tirer pour l'argent pris à *Canton ;* ou, qu'en défendant qu'on tirât à l'avenir de Madras ſur nous, nous avons obligé cette Préſidence à réduire ſon inveſtiture, ou à emprunter de l'argent à un gros

intérêt, ou bien encore, pour parler plus convenablement, à donner des billets en lieu de paiement pour les dépenses courantes.

De telles objections, quoiqu'en effet on ne puisse les appliquer à ce sujet, cependant mêlées avec des faits, paroîtront justes à ceux qui considerent cet article superficiellement, sur-tout lorsqu'ils seront déjà prévenus des idées qu'on a adoptées si généralement, & qui, dans la vérité, ont été une grande cause de nos embarras actuels.

Il paroît qu'on a supposé que les ressources du Bengale étoient inépuisables, & c'est aux mesures qu'on a prises d'après ces idées, qu'il faut attribuer une grande partie des malheurs que le Gouvernement de cette partie de l'Inde a éprouvés.

Quelque fortes que fussent les charges des autres Présidences, soit qu'elles fussent occasionnées par des plans de spéculation pour augmenter leur investiture, ou par une dissipation de leurs trésors, on ne s'inquiétoit point de voir les fonds au-dessous des déboursés, regardant le Bengale comme un fonds inépuisable, qui devoit servir en tout temps à fournir les sommes dont on auroit besoin.

besoin. De-là vient que les secours tirés du Bengale pour l'entretien des autres Présidences, ont été en augmentant chaque année, jusqu'à ce qu'ils se sont montés, enfin en 1784, à la somme énorme d'un *crore* de roupies, ainsi que je l'ai déjà observé.

Il est vrai que les ressources du Bengale sont grandes, mais elles ne sont pas inépuisables. Après avoir défrayé les charges du Gouvernement & toutes les dépenses de ses établissements civils & militaires, le Bengale est peut-être en état de donner à la Compagnie un tribut annuel d'un *crore* de roupies. Il importe peu au pays que la remise soit faite en entier en cargaisons exportées en Angleterre, ou qu'elle soit divisée en secours envoyés aux autres Présidences & à la Chine, mais cela ne peut être fait que par le moyen du commerce. Chaque roupie qu'on tire du courant, soit en especes ou en billets, ce qui produit le même effet dans la suite, ôtera par degrés au Bengale sa force vitale, & l'on n'en sentira la conséquence, que lorsqu'il sera trop tard pour y apporter du remede. Les sources d'opulence qu'il possede dans la fertilité de son sol, le

nombre & l'induſtrie de ſes habitants le mettront, je penſe, en état de donner le tribut dont j'ai fait mention, ce qui eſt peut-être au-deſſus de ce que peut donner tout autre pays qui aura les mêmes reſſources, & qui, de même que le Bengale, ne poſſédera aucune mine d'or ou d'argent. Mais ſi par un défaut de prévoyance on en tire davantage, on rendra le Bengale incapable de fournir ce qu'il auroit pu donner aiſément. Les ſecours ordinaires envoyés aux autres Préſidences, qui étoient autrefois ſuffiſants pour leurs beſoins, ne peuvent maintenant y être proportionnés. Cependant il vaut certainement mieux conſerver les moyens de leur donner des ſecours à l'avenir, que de s'ôter pour toujours les moyens de les ſecourir, en faiſant de trop grandes entrepriſes. Le Bengale n'a beſoin que d'un peu de répit pour rétablir ſes affaires. Alors il fournira aiſément les ſecours ordinaires aux autres Préſidences, & peut-être ſera-t-il en état de les aider à ſe décharger de leurs embarras. Mais ſi dans l'état préſent des choſes, on s'obſtine à vouloir tirer de fortes ſommes du Bengale, je prédis que non-ſeu-

lement il deviendra d'année en année moins capable de ſecourir les autres, mais que ſes propres embarras s'augmenteront au point de mettre en danger ſa propre exiſtence, s'il lui arrivoit quelque calamité. Le rétabliſſement des affaires du Bengale eſt donc un objet de la plus grande importance pour la Compagnie, & c'eſt en effet le principal moyen de donner du ſecours aux autres Préſidences.

Des deux détachements étrangers, l'un étoit retourné depuis quelque temps de *Surate*, ſous la conduite du Colonel Charles Morgan, & avoit été réformé. L'autre, commandé par le Colonel Pearce dans le *Carnatic*, avoit été malheureuſement détenu à Maſulipatan, comme je l'ai dit ci-deſſus, pendant la derniere ſaiſon qui précede les pluies, & ne repaſſa la frontiere du Bengale qu'à la fin de l'année derniere. Je demeurai aſſez de temps pour avoir le triſte plaiſir de voir les reſtes de ce corps qui avoit ſi bien ſervi, lorſqu'il fut de retour, & pour donner avec bien du regret mon conſentement à ſa réforme devenue néceſſaire. Ces réformes, en mettant fin à des dépenſes très-conſidé-

rables, feront un grand foulagement dans l'entretien de nos troupes. Mais il manquoit encore un autre remede efficace pour fubvenir à l'épuifement de nos finances, & j'ai eu la fatisfaction inexprimable de le voir adminiftrer avant mon départ. On forma un plan pour le retranchement général de tous nos établiffements civils, & un autre pour l'abolition de nos établiffements militaires. Ces plans furent préfentés au Bureau, lorfqu'ils n'étoient encore qu'ébauchés, le 20 Décembre, & furent approuvés le 4 Janvier.

Parmi toutes les invectives que la politique, la haine ou la vérité ont dictées contre l'adminiftration du Bengale, l'accufation d'avoir prodigué l'argent public dans des dépenfes courantes & dans des établiffements fixés, a toujours été le fujet commun de toutes les déclamations. On y fait des allufions comme à un fait fi notoire, qu'il n'eft pas néceffaire d'en montrer l'évidence. Au moins n'ai-je pas vu un feul exemple dans lequel on fe fût attaché à prouver la vérité de ce fait. On n'a pas eu plus d'eftime pour le Gouvernement de

Bengale, pour avoir ajouté plus d'un *crore* de roupies (1) au revenu public, au milieu de tous ces embarras ; on ne s'eſt point ſouvenu des applaudiſſements donnés à la même adminiſtration pour les retranchements qu'elle a faits précédemment, & pour le ſyſtême d'économie qu'elle a adopté lorſque les temps l'ont permis ; on n'a point eu d'égard aux ſommes données pour le ſoutien du commerce de la Compagnie, que ſeule elle a maintenu, ni à la défenſe des autres Préſidences de la Compagnie, qui ſans cette défenſe auroient été perdues ; on ne lui accorde aucun mérite pour avoir ſoutenu la ſplendeur du caractere national dans toutes ſes opérations militaires, où l'on n'a pu lui imputer aucun manque de ſuccès & aucune erreur, ni pour avoir aſſuré à tous les ſujets de ſa domination immédiate les biens que produit la paix, la ſûreté & l'abondance, tandis qu'elle tenoit dans l'épouvante les ennemis les plus éloignés de la Mere-Patrie & de ſes alliés, lorſque toutes les autres parties

(1) Un million cent mille livres ſterlings.

Note de l'Auteur.

de l'Empire Britannique étoient affligées par les fléaux de la guerre & de la révolte. On a remarqué tout aussi peu la maniere dont elle a rendu ces services sans porter aucune atteinte considérable à ses ressources, & sans que ses dettes eussent la moindre proportion avec l'augmentation de la dette nationale à la même époque. Il suffisoit que nos dépenses eussent beaucoup excédé celles de notre établissement pendant la paix, pour en inférer, sans autre examen, que cet excédant étoit l'effet d'une dissipation de nos trésors.

Cependant qu'on me permette de répéter la supposition que j'ai déjà saisi l'occasion de faire, si le Lord *Clive* ou M. *Vansittart* pouvoient revenir au monde, avec toute la capacité qu'a eue le premier, & les connoissances ainsi que les ressources que possédoit le dernier, s'ils étoient informés des puissantes opérations qu'a faites le Bengale dans les six ou sept dernieres années, & quel étoit son état & son pouvoir actuel, ni l'un ni l'autre ne pourroient croire ce rapport; ils prononceroient même que c'est impossible, par le souvenir de ce qu'ils ont connu sur les richesses de ce Gouvernement, & quelque

idée qu'ils puſſent ſe former de ſes améliorations ſubſéquentes.

Je n'affirme cependant pas que l'accuſation ſoit abſolument ſans fondement. Il n'y a point encore eu de ſyſtême d'économie publique auquel on ne pût juſqu'à un certain point faire ce reproche. Quelques-uns des emplois étoient trop payés, & les émoluments accordés à tous les Employés n'étoient pas exactement proportionnés à l'importance de leurs offices, ou au degré d'habileté requis pour les exercer. Il eſt impoſſible que cela ſoit autrement, lorſque pluſieurs de ces offices ont un ſalaire fixé, & que les appointements des autres ne ſont pas limités. Les hommes n'étoient pas invariablement nommés à des offices convenables à leurs talents, leur expérience & leur intégrité. C'eſt ce qui doit arriver, lorſque le pouvoir de nommer aux emplois eſt partagé entre pluſieurs, & ſoumis à l'influence d'une autorité ſupérieure.

Les billets contingents, qui forment la ſource la plus inconteſtable des débourſés généraux, ou n'étoient point examinés lorſqu'ils étoient préſentés (on ſait que chaque

délai dans ce cas eſt la cauſe d'un ſurcroît de dépenſe) ou bien quand ils étoient examinés, ils n'étoient point corrigés avec cette ſévérité avec laquelle on doit revoir des comptes contingents ; & les raiſons précédentes doivent auſſi être alléguées pour cet effet.

On ne finiroit pas, ſi l'on vouloit faire l'énumération de tous ces articles. En un mot, quand le pouvoir du Gouvernement eſt dans les mains de pluſieurs (& plus le nombre eſt petit, plus grand eſt le mal dans ce cas) ; quand les membres du Gouvernement conſervent leurs places ſeulement par permiſſion, & que dans leur Patrie on les tient toujours dans la crainte d'une démiſſion & d'une diſgrace ; quand leurs accuſateurs & ceux qui aſpirent à leurs places ſont les juges de leur conduite, & préparent le témoignage ſur lequel on doit juger ; quand les membres du Gouvernement eux-mêmes ne ſont pas d'accord les uns avec les autres, & que cette méſintelligence, (c'eſt avec honte & regret que nous le diſons) eſt excitée par la voie de l'autorité; quand chaque membre a beſoin de ſupport dans ſa Patrie, & doit du

retour pour le ſupport qu'il reçoit; quand chacun réclame l'indulgence des autres, & peut leur rendre la pareille lorſque ſon attente eſt trompée; enfin quand la conduite la plus méritoire n'obtient pas l'approbation qu'elle a droit de réclamer, & que même le ſacrifice qu'on fait de ſon propre intérêt eſt regardé comme une vénalité, quelle réforme peut-on attendre d'un pareil Gouvernement ?

Cependant ce qu'on a pu faire, on l'a fait, & je ne ſais ſi c'eſt avec plus de ſatisfaction que de regret, qu'en réfléchiſſant ſur mon adminiſtration, je vois qu'elle a été terminée par un acte qui, quoiqu'attendu avec ardeur du Public, offenſera mortellement pluſieurs perſonnes, ſoit dans l'Inde, ſoit en Angleterre, & m'expoſera à une accuſation d'ingratitude de la part de chacun de mes amis qui penſe que le retour d'une faveur perſonnelle eſt au-deſſus de la conſidération du bien public; c'eſt ce que je m'attends à éprouver, ainſi que tous les mauvais effets qui peuvent en réſulter. Toutefois je n'ai jamais eu plus beſoin d'être ſoutenu perſonnellement, & n'ai jamais été plus fortement

qu'alors excité à briguer la faveur de mes amis. Mais comme je voyois la néceſſité d'entreprendre une réforme nouvelle & complette, je ne pouvois, ſans bleſſer mon devoir & mon honneur, laiſſer mes collegues encourir ſeuls la haine que cette réforme alloit leur attirer, lorſque je pouvois diminuer le poids de cette haine pour chacun d'eux, en prenant la part principale dans les opérations de cette réforme, ſur-tout penſant (comme tout homme en ma place auroit penſé) que je pouvois mieux qu'un autre exécuter ce plan. Je conſidérois en outre que l'effet de cette réforme s'étendroit ou du moins devoit s'étendre à une longue ſuite d'années après-moi, & devoit être par conſéquent le ſujet le plus digne de fixer mon attention, & l'objet le plus louable de mon ambition. Quant à l'exécution, c'eſt ce qu'il y a de plus aiſé. Car lorſque les plans ſont formés & qu'on a donné les ordres relatifs, ce qui reſte à faire eſt purement négatif. Il n'y a pas beaucoup de peine à s'abſtenir de créer de nouveaux offices ou d'augmenter leurs ſalaires. Il ne faut pas une grande capacité pour refuſer des avances d'argent comp-

tant lorſqu'elles ne ſont pas néceſſaires, ou de donner une ſanction à des taxes défendues.

Avant de partir de Calcutta, lorſque j'allai viſiter Lucnow, en Février 1784, j'obtins avec quelque difficulté du Bureau qu'il conſtituât un comité pour examiner les comptes. Ce qui me portoit à les engager à prendre ce parti, c'étoit la connoiſſance que j'avois de l'inſuffiſance du Bureau ſupérieur pour cette ſorte de détail, ſur-tout ſachant le peu de confiance que les membres avoient l'un pour l'autre, & combien peu ils étoient liés enſemble d'amitié. En outre l'examen des comptes demande une inſpection oculaire & cette eſpece d'attention profonde qu'on ne peut donner à un Secretaire qui les lit, & qu'on ne doit pas attendre de pluſieurs perſonnes qui écoutent enſemble. En effet, quoique le Bureau s'aſſemblât réguliérement chaque Jeudi dans le département de l'inſpection, dans le ſeul deſſein d'examiner les comptes, je puis affirmer avec certitude, que toute la maſſe des affaires terminées par le Bureau dans l'eſpace d'un an, n'égale pas le nombre de celles qu'auroit pu

dépêcher un ſimple membre travaillant ſans interruption dans une matinée.

Dans le plan que je donnai pour la formation de ce nouvel office, & qui paſſa avec très-peu de changements, j'adoptai la méthode établie dans le Bureau des comptes, qui exiſtoit au Fort Saint-George dans le temps que j'étois membre du Conſeil qui y réſidoit. Cette méthode étoit, on ne peut mieux imaginée, pour produire une prompte expédition des affaires, ainſi que pour empêcher toute eſpece d'injuſtice occaſionnée par le préjugé ou par la faveur.

Je deſirois d'autant plus alors de voir mon projet accompli, que je craignois d'être long-temps abſent de cette Préſidence, & que je me flattois qu'un tel expédient termineroit avec régularité la plus grande & la plus eſſentielle partie des affaires courantes. L'événement ne répondit pas à mon attente, les réglements du comité différant eſſentiellement des principes de ſa conſtitution. Les examens civils furent, à la vérité, conduits juſqu'au dernier période, ce qui étoit un point fort important ; mais les examens militaires, qui étoient d'une plus grande con-

ſéquence, demeurerent en arriere, & les comptes des détachements étrangers, que le Bureau avoit examinés avec un long travail, & avoit corrigés dans les plus petits détails, ou en donnant des regles générales pour les comptes de la même nature qu'il renvoyoit au Commiſſaire général pour les régler définitivement; ces comptes, dis-je, demeurerent l'eſpace d'une année ſans qu'on y fît attention, n'ayant été ni tranſmis au Commiſſaire général, ni même copiés ſur les minutes. Ces comptes & tous les autres qui en dépendoient, ſubirent l'inſpection particuliere des membres du Bureau, ouvrage d'un grand travail. Ceux des détachements militaires furent renvoyés avec des inſtructions convenables au Commiſſaire général, & tout le reſte fut vérifié depuis la fin du mois de Décembre juſqu'au 27 du mois ſuivant.

Je me ſuis étendu ſur ce ſujet au-delà de l'importance dont il pourra paroître par ſes conſéquences naturelles. Deux raiſons m'y ont engagé: la premiere eſt ſa liaiſon avec le principe général d'économie; & la ſeconde, ſon rapport avec mon devoir particulier,

article qui terminera cette récapitulation J'entends par ce devoir, l'obligation de laisser à mes Collegues, & sur-tout à mon successeur, le moins d'embarras qu'il seroit possible, ce qui me faisoit une loi d'employer à cet objet une partie considérable de mon temps avant mon départ.

Dans mon accommodement avec le Nabab *Assoph ul Dowlah*, j'étois convenu de retirer de *Furruckabad* le détachement commandé par le Colonel Sir *John Cumings*. J'avois continué d'évaluer la dépense de ce détachement à la somme dont le Nabab étoit chargé pour l'année courante, qui ne s'étendoit pas plus loin que la fin de Décembre, accordant le temps intermédiaire pour le retour du détachement dans nos possessions. Je laissai des ordres pour cet effet dans les mains de mon Secretaire Militaire le Major Palmerque, établi pour me servir d'Agent à Lucknow. Ces ordres devoient avoir leur effet, quand les troupes destinées à remplir sa place, & qui seroient tirées des propres possessions du Nabab, seroient prêtes à remplir leur poste. Ce détachement coûtoit annuellement près de vingt-trois lacks de roupies, dont neuf lacks

en appointements particuliers & pour les déboursés exclusifs qui lui appartenoient comme à un Corps séparé. Cette derniere somme auroit pu être épargnée tout de suite par une réforme ; on auroit même pu en faire autant de toute la somme, en réformant autant de Régiments de *Cipayes*, qu'il y en avoit pour former le détachement ; ces troupes ayant fait leur service, & n'étant plus nécessaires. J'avois autrefois essayé de prendre les mêmes mesures dans l'année 1782, & j'avois même rappellé le détachement alors en garnison à Furruckabad ; mais je fus obligé de révoquer cet ordre, par des motifs de politique auxquels j'aurois eu peu d'égard dans un systême de gouvernement mieux réglé. Le Nabab n'avoit jamais sollicité le secours d'une armée pour la défense de cette frontiere, & il étoit ou devoit être le seul juge de ce qui lui étoit nécessaire. En effet ce corps de troupes n'étoit point nécessaire ; il porta beaucoup de tort à son autorité, consomma une grande partie de son revenu, & augmenta d'une forte somme le surcroît annuel de sa dette envers la Compagnie, sans nous épargner le moindre déboursé ; puisque

c'étoit une augmentation ſuperflue de nos forces militaires, lorſqu'elles n'étoient pas néceſſaires pour ce ſervice particulier. En outre ces troupes étoient trop éloignées pour que la diſcipline pût s'y maintenir. C'eſt ce qui occaſionna pluſieurs maux inconnus avant la formation de ce Corps entretenu par notre Gouvernement pour le ſervice & la paie du Nabab en 1775.

Les différentes occaſions que me fournit ma réſidence à *Lucnow*, & une connoiſſance plus intime des Miniſtres du Roi, pour eſtimer la force des divers Etats dont les poſſeſſions avoiſinent les domaines du Nabab vers le Nord, ou qui peuvent en approcher dans leurs incurſions, me donnerent la plus forte conviction du peu de néceſſité d'approprier une partie de nos troupes pour la défenſe de ces frontieres, qui peuvent être défendues par un Corps beaucoup moins conſidérable des propres Cipayes du Gouvernement. Quelque mauvaiſes que ſoient ces troupes, elles ſont plus que ſuffiſantes, n'ayant à combattre que des troupes encore plus mauvaiſes. Mais les autres membres du Bureau jugerent autrement, & réſolurent de continuer à fournir

le

le détachement. Quoique je fusse très-mortifié de voir mon opinion formée sur une connoissance approfondie & sur des observations exactes, mise à côté par des suggestions particulieres, je sentois trop le désavantage que j'aurois à vouloir disputer ce point au moment où j'allois quitter le service ; ce qui donnoit à mon successeur une raison spécieuse pour choisir les mesures que pouvoit lui dicter le danger public auquel je n'avois plus aucun intérêt. Quand je le trouvai, ainsi que l'autre Membre du Conseil, inflexible à tous les arguments que je pus employer pour soutenir ma proposition, je me soumis, faisant de la révocation de mes ordres précédents, un acte de ma propre autorité, pour que cette révocation ne parût pas un effet de l'opposition, & n'eût pas une influence dangereuse sur le crédit de l'administration suivante.

Il n'est pas nécessaire maintenant d'en récapituler davantage, & je vais terminer par exposer les comptes revus & corrigés de la dette du Nabab avec les subsides & les autres paiements courants dus pour l'année de supputation nommée *Fusselée*, qui finit avec

le mois Anglois de Septembre 1785, à 1,05,00,000 roupies du titre de Lucnow, & payables aux inſtallations ſuivantes de chaque mois.

Pour être payé à la fin de Bhadoon, en argent comptant	9,00,000	
En billets . . .	10,00,000	
. . . . . .		19,00,000
Pour être payé à la fin de Coar		5,00,000
Ditto — Kateg		5,00,000
Ditto — Augun		5,00,000
Ditto — Poos, ſavoir :		
En argent comptant	5,00,000	
En billets ſur Surate ou Calcutta .	15,00,000	
. . . . . .		20,00,000
Pour être payé à la fin de Mai		3,25,000
Ditto — Phagoon		3,25,000
Ditto — Cheyl		3,25,000

Pour être payé à la fin de By ſaak		3,25,000
Ditto — Seyt, ſavoir :		
En argent comptant	3,25,000	
En billets ſur Surate ou Calcutta	10,00,000	
		13,25,000
Pour être payé à la fin d'Aſſar		3,25,000
Ditto — Sawan		3,25,000
Ditto Bhadoon, ſavoir :		
En argent comptant	3,25,000	
En billets ſur Surate & Calcutta	15,00,000	
		18,25,000
Roupies de Lucnow de 23, 24, 25 & 26 Soleils,		1,05,00,000

J'eus la ſatisfaction d'apprendre, quelques jours avant mon départ, que le *Kiſt* ou la demande pour *Poos*, qui étoit la demande la plus conſidérable de l'année, avoit été entiérement acquittée, & je ſuis fondé en raiſon pour croire que les paiements qu'il reſte à faire ſeront faits avec autant d'exactitude. En ſorte que la dette du Nabab qui ſe montoit, lorſque j'arrivai à Lucnow, à 72,95,656. 4. 7 roupies (1) courantes, qui étoient le produit de pluſieurs années, étoit alors réduite à environ 23,00,000 roupies.

« Par les derniers avis du Bengale, la Compagnie des Indes a été informée que le Nabab Viſir a fidélement acquitté tous les engagements pris avec M. Haſtings; — que ſa dette étoit non ſeulement payée, mais qu'il étoit actuellement en avance dans ſes paiements du mois courant : la dette dont il eſt ici fait mention, eſt celle qui fut rayée de l'état de la Compagnie en Novembre 1783,

(1) Voyez le compte fait par le Réviſeur général, & mis devant les yeux du Bureau avec ſa Lettre du 24 Février 1784.

Note de l'Auteur.

» & que le Ministre déclara à cette époque
» ne devoir jamais être payée ». . . . .

Les autres actes passés dans le Bureau à cette époque, ayant été l'effet des circonstances, & n'étant liés avec aucun principe de conduite réglé & fixé, je ne m'arrêterai pas beaucoup sur le détail que j'en vais donner.

Le 16 Novembre, le Marquis de Bussy écrivit au Directeur & au Conseil des établissements Hollandois à Columbo, au Gouvernement général de Batavia, au Président & au Comité choisi du Fort Saint George, proposant & garantissant les moyens de terminer la longue dispute entre ces derniers & M. de Bussy, relativement à la maniere de transférer la cession de Trincomale, suivant les derniers traités avec la France & la Hollande, à cette derniere Puissance. Le Marquis de Bussy prétendoit délivrer immédiatement cette place au Gouvernement Hollandois à Columbo, suivant l'esprit & l'intention des traités, & Lord Macartney & son Comité prétendoient devoir être mis en possession de cette Ville pour l'Angleterre, afin qu'elle fût délivrée de leur part & par

leurs agents aux Hollandois, ſuivant la lettre des traités. Après pluſieurs diſcuſſions ſubtiles ſur un objet d'auſſi peu d'importance, les deux Gouvernements du Fort Saint-George & de Pondichery étoient convenus de remettre la déciſion de ce point à leurs Cours reſpectives en Europe. On avoit dépêché une frégate Françoiſe de Pondichery pour cet effet, & on avoit permis à M. Staunton, Secretaire particulier du Lord Macartney, de s'embarquer dans cette frégate pour expliquer ce qui s'étoit paſſé dans le Gouvernement de Madras relativement à cette diſpute. Nous décidames (eſtimant que nous étions Juges compétents dans cette diſpute, attendu la ſupériorité du pouvoir de l'Angleterre dans l'Inde) que le Marquis de Buſſy feroit immédiatement la ceſſion de Trincomale par ſes agents, que nous autoriſames à agir comme nos propres agents dans ce cas, à ceux du Gouvernement Hollandois à Columbo, & nous lui demandames en retour de rendre au Gouvernement du Fort Saint-George la Ville de Cuddalor, qui avoit été retenue par ce délai inutile, les traités ayant ſtipulé expreſſément que la reſtitution

de toutes les places prifes dans le cours de la guerre, qui devoient être rendues, auroit lieu dans la même période de temps. Période, malheureux mot dont la conftruction grammaticale occupa une grande partie de la correfpondance entre le Comité choifi du Fort Saint-George & le Marquis de Buffy, & dont l'explication n'eft pas encore fixée.

Si l'on pouvoit permettre à la fuperftition d'indiquer les fources de cette fuite malheureufe d'événements politiques que le bon fens ne peut attribuer à aucune caufe intelligible, ce que je viens de rapporter paroîtroit être l'effet d'une forte de fatalité. Le fimple raifonnement ne peut nous faire concevoir ce qui a pu empêcher l'exécution des traités auffi-tôt après leur premiere publication, lorfque plufieurs raifons fembloient devoir en preffer l'effet. Cependant après les efforts les plus marqués de la part des Puiffances contractantes, & l'expiration de plufieurs mois, on étoit plus que jamais éloigné de terminer ; & lorfqu'on avoit adopté des mefures péremptoires qui paroiffoient devoir affurer le fuccès, la mort du Marquis de Buffy, dont

nous fumes informés quelques jours avant mon départ, aura vraisemblablement encore tout arrêté. En attendant, les Hollandois perdent le bénéfice de leur droit de possession; les François en ont la charge, sans en tirer aucun avantage, & gardent la possession de notre fort & de notre territoire de Cuddalor, probablement avec aussi peu d'avantage, quoiqu'à notre perte réelle (1).

Mon rapport des négociations que je fis à l'injonction du Bureau, pour obtenir le rappel du Prince *Mirza Jehander Shaw* à la Cour de son pere, contient tout ce qu'il est nécessaire de savoir sur ce sujet, & a déjà été publié. J'ajouterai cependant comme un objet de curiosité, en forme de supplément, le détail que le Prince lui-même a donné de sa suite, qui peut-être donnera plus d'amusement que tout le reste à ceux qui liront ces feuilles.

Quelque temps auparavant, le Comité

---

(1) Les cessions furent mutuellement faites conformément aux ordres du Gouverneur-Général & du Conseil dont il est fait mention ici, comme il paroît par les lettres reçues du Bengale depuis l'arrivée de M. Hastings en Angleterre.

Note de l'Auteur.

choisi du Fort Saint-George avoit envoyé à la ronde sur des vaisseaux plusieurs des Officiers du Roi & des soldats à Calcutta. Le motif d'une telle résolution étoit sans doute de se délivrer des dépenses qu'occasionnoit leur entretien, car nous n'eumes point d'information officielle à ce sujet, & nous n'apprimes en aucune maniere par quelle autorité plusieurs de ces consignations avoient été faites. Cela fit éprouver au Bureau quelques difficultés. L'ancien Officier, le Colonel Gordon, avoit reçu des ordres du Commandant provisionnel en chef sur la côte, concernant la disposition de ces hommes, & pour recruter le Corps auquel ils appartenoient. En vertu de cette commission, il prit l'exercice d'une autorité, que le Bureau (n'ayant point une connoissance formelle de ses pouvoirs) ne pouvoit lui accorder. Le mérite personnel & les manieres franches du Colonel Gordon obtinrent du Bureau un degré de respect qui fit qu'on se relâcha trop sur un pouvoir qu'il devoit exercer en entier, ou qu'on auroit dû lui refuser tout-à-fait.

Il est inutile de faire l'énumération de tous les sujets de dispute qu'occasionna cette

autorité équivoque. Il suffit de dire que le Bureau décida, comme étant seul juge dans cette contestation, que tous les hommes dont le service étoit expiré, & qui étoient disposés & propres à entrer dans le service de la Compagnie, seroient entretenus, & que le reste seroit embarqué pour l'Angleterre. Quant aux Officiers, qui étoient au nombre de plus de cent, & qui auroient été exposés à de grandes incommodités, en étant entassés comme passagers dans les vaisseaux privilégiés de la Compagnie, on accorda à ceux qui l'aimerent mieux une somme fixe pour leur passage pour s'embarquer dans quels vaisseaux il leur plairoit. Une prétention mal-fondée du Colonel Gordon, qui prétendoit arrêter l'autorité du Bureau, en assemblant des Conseils de guerre généraux, donna occasion de s'adresser à la Cour des Directeurs au sujet du pouvoir contradictoire & illimité accordé au Bureau & aux Commandants en chef des troupes du Roi dans l'Inde, soumettant cet objet à leur examen.

Je viens maintenant au principal objet de cette récapitulation, savoir, au moment où je quittai le service, quoique je considérasse

cet événement comme déjà fixé, m'en étant fait une obligation par des déclarations qui ne me laissoient plus la liberté de prendre un autre parti, & que je ne devois pas attendre de voir annuller par les réserves (1) que le respect que j'avois pour l'autorité m'avoit engagé à y ajouter; cependant comme la possibilité que ces réserves pussent avoir lieu par les événements étoit implicitement comprise dans mes obligations, & comme je savois, par les dernieres nouvelles, que le Parlement d'Angleterre étoit occupé à discuter certains articles qui pourroient me mettre dans le cas de continuer mon service, je résolus d'attendre l'arrivée des dépêches prochaines qu'on me faisoit espérer par le packet-boat le *Fox*, ou par la chaloupe de

---

(1) Les réserves dont il est ici fait mention, étoient contenues dans la lettre de M. Hastings à la Cour des Directeurs, du 20 Mars 1783. Dans cette lettre, il demandoit qu'ils nommassent un successeur au Gouvernement de Bengale, & signifioit sa déclaration de le résigner l'année suivante, à moins qu'on ne lui donnât le même pouvoir qui avoit derniérement été conféré au Lord Cornwallis.

Note de l'Auteur.

guerre *le Cygne*. Mais j'étois ſi près d'en avoir une certitude, que je deſirois fort donner avis de bonne heure à la Cour des Directeurs de ma détermination. Il n'étoit pas moins néceſſaire de répéter l'avis de la perte que l'adminiſtration venoit de faire par la mort de M. *Wheeler* dont on n'avoit encore donné aucune information, excepté un exprès dépêché par moi-même de Bénarès en Novembre, deſtiné pour un envoi de Bombay par terre. *La Surpriſe* s'étant trouvée le vaiſſeau le plus convenable que nous puſſions nous procurer pour faire un voyage expéditif, le Bureau réſolut de la fréter à un prix en proportion inverſe du temps dans lequel elle fit ſon paſſage. Elle fut employée le 19 Novembre, & laiſſa ſon Pilote le 16 de Décembre.

Dans cette lettre, j'exprimois mon intention d'attendre l'arrivée des premieres dépêches régulieres d'Angleterre ; mais le 20 du même mois, je reçus un paquet par la voie de *Baſſora*, qui mit fin à toutes mes incertitudes. Ce paquet contenoit des lettres datées de Londres du 3 Août, qui m'informoient d'un bill pour le réglement de toutes les différentes branches des poſſeſſions An-

gloiſes dans l'Inde, ſur un plan entiérement neuf & permanent, lequel bill venoit de paſſer dans la Chambre des Communes, & avoit été reçu avec ſi peu d'oppoſition dans la Chambre des Lords, que tout annonçoit qu'il paſſeroit ſans aucun changement eſſentiel dans cette partie de la légiſlation. Les articles de ce bill qui avoient rapport à mon office & aux conditions que j'avois fixées pour décider ma réſolution, c'étoit les clauſes qui déclaroient que la conſtitution du Gouvernement du Bengale réſidoit dans un Gouverneur général, & dans un nombre limité de Conſeillers, avec la même égalité de pouvoir que celle qui exiſtoit dans la conſtitution actuelle, & quoique ces clauſes confirmaſſent les membres actuels dans leurs places, elles mettoient leur démiſſion au pouvoir du Miniſtre du Roi.

La premiere de ces clauſes écartoit décidément la ſuppoſition, dont la vérification éventuelle devoit, comme je l'avois déclaré, m'engager à garder mon office, & par une conſéquence néceſſaire, cette clauſe m'impoſa la néceſſité indiſpenſable de réſigner mon office; car j'avois plus d'une fois déclaré

que je le ferois dans mes requêtes à la plus haute Puissance à laquelle il m'étoit permis de m'adresser. Quant à la derniere clause, elle ne produisit pas d'autre effet sur mon esprit. par rapport à la résolution que j'avois déjà embrassée d'une maniere irrévocable, que de me rendre tout-à-fait indifférent aux conséquences qui devoient en résulter; puisque les motifs assignés pour la construction du nouveau bill, comme j'en avois eu connoissance par des extraits imprimés, & par des lettres particulieres, étoient tels qu'ils indiquoient ma démission comme une suite nécessaire, je ne pouvois pas non plus me croire d'assez peu d'importance, que de supposer que l'on n'auroit aucun égard aux déclarations réitérées que j'avois faites de mon intention, lorsqu'il s'agissoit d'un article aussi essentiel que le transport de la premiere autorité dans des mains qui n'avoient pas été expressément choisies pour cela. Je conclus donc qu'il falloit ou que le successeur qui m'étoit destiné fût déjà en route, ou bien qu'on eût envoyé les ordres qui devoient prescrire la maniere dont cette succession se feroit en vertu du nouvel acte. Il est vrai

qu'on n'avoit reçu aucune nouvelle publique ni officielle de cet acte, & nous n'étions pas encore informés par aucune autorité qu'il eût passé ; mais j'en avois une conviction particuliere, & cette considération n'étoit pas soumise aux motifs d'une autorité prescrite. La résignation de mon office étoit laissée à mon choix par le pouvoir qui l'avoit conféré, & je n'avois en conséquence d'autre regle pour me déterminer, que mes sentiments particuliers par rapport à ce que je devois au Public & au soutien de mon caractere. Je savois que les dépêches de la Compagnie, qui même dans les cas les plus pressés avoient souffert de grands délais dans les dernieres années, éprouvoient encore d'autres causes de retardement par la multiplicité des canaux, par lesquels ils devoient passer actuellement, & il me paroissoit absurde autant que les autres auroient pu juger présomptueux, d'attendre la confirmation de ce que je savois suffisamment pour moi, & de perdre en demeurant la saison convenable pour mon départ. Mais pourquoi m'étendrois-je sur un point de si peu d'importance pour tout autre que pour moi ? Si je puis me

rendre le témoignage d'avoir maintenu jusqu'au dernier acte de ma vie publique, l'intégrité de ma conduite, & de ne m'être jamais écarté des principes sur lesquels je m'étois réglé, ni mes Constituants dont les intérêts mêmes dans cette démarche étoient mon objet principal, ni mes amis qui ont refusé de croire à mes protestations, ni mes ennemis, si j'en ai encore de cette espece, qui ont tâché d'effectuer par violence ce que j'ai exécuté sur moi-même, n'ont aucun droit d'exercer leur censure sur moi. Je ne dois rendre compte qu'à moi-même, & je trouve dans ma propre approbation un appui que le monde ne peut m'ôter. Cependant j'ai du regret de voir s'évanouir l'espérance à laquelle je m'étois livré, que j'avois conservée pendant treize ans de travaux avec une constance qu'un esprit plus fort que le mien auroit pu perdre au milieu des difficultés que j'ai essuyées, l'espérance, dis-je, de jouir un jour du plein pouvoir attaché à mon office, dont je n'avois eu jusqu'ici que le nom, & de porter au plus haut degré de prospérité nos possessions dans l'Inde, & la gloire de l'Angleterre; il m'est dur de voir cet espoir

se

se dissiper en un instant comme l'illusion d'un songe, ne me laissant que la seule consolation de savoir ce que j'aurois pu faire, si ma destinée m'eût permis de me placer dans la situation à laquelle j'aspirois, n'ayant omis aucun moyen possible d'y arriver. — Mais c'en est assez sur ce sujet.

J'ai déjà dit que j'avois différé mon départ par rapport à l'appel qui m'avoit été fait par le Nabab Visir. La même raison pouvoit encore me retenir ; c'étoit donc la premiere chose à laquelle il me falloit pourvoir, en formant ma résolution, & avant de la former. Je délivrai en conséquence au Bureau une minute, dans laquelle je faisois mention de mon départ comme en apparence très-prochain, & demandois, comme un motif préliminaire de ma résolution, que le Bureau déclarât son intention relativement à mes derniers arrangements avec le Nabab Visir, à qui j'avois engagé ma parole, qu'avant ma résignation du service, j'exigerois des Membres du Bureau une telle déclaration, & que je ne résignerois pas mon emploi, à moins que je ne reçusse une promesse absolue & par écrit, confirmée par une lettre de mon suc-

ceſſeur éventuel, écrite au Nabab, qu'on n'enverroit aucun réſident, & qu'on ne s'écarteroit en aucune maniere de mes engagements, tandis que le Nabab & ſes Miniſtres rempliroient les leurs en acquittant le paiement de chaque mois de l'année. Ma minute fut communiquée aux autres Membres du Bureau le 4 de Janvier, & ils y répondirent le 14, par une aſſurance unanime qui exprimoit tout à la fois leur réſolution de s'en tenir à mon engagement, & le jugement qu'ils en faiſoient comme d'une obligation indépendante de l'occaſion actuelle. Ils firent ſeulement une exception relativement à la continuation du détachement à *Futteygur*, lequel ſujet avoit déjà été diſcuté au long & arrangé. Véritablement il ne faiſoit point une partie eſſentielle de mon engagement avec le Nabab Viſir, & le Nabab lui-même m'avoit fourni à propos un moyen récent de ſuſpendre l'exécution de cette meſure, par l'alarme qu'il avoit priſe, à raiſon des événements qui avoient ſuivi la mort d'*Affraſiah Can*, le Miniſtre du Roi, dont je puis avoir occaſion de parler ci-après, & par l'appréhenſion où il étoit des troubles ſurvenus ſur

cette frontiere. J'ai pensé, & je pense encore que cette crainte n'étoit pas fondée; mais comme il en étoit affecté, la continuation du détachement eut l'air de lui donner plus de sureté, & parut au Public un témoignage de l'attachement qu'on avoit pour ses intérêts. Cependant, comme on n'avoit pas pourvu à la dépense de ce Corps dans le *Kistbundee*, après la fin de Décembre, & que les ressources du Nabab, dont une grande partie venoit du crédit & des contributions de ses plus proches parents (1), étoient seulement égales à la somme déjà engagée, avoir demandé l'addition de ce subside & l'avoir fait payable dans l'année courante, ç'auroit été l'équivalent d'une dissolution de son engagement, en y ajoutant une demande à laquelle il ne lui auroit pas été possible de

---

(1) Il est à remarquer que ces prêts furent faits en *Oudé* sur la foi de la déclaration de M. Hastings, & par la confiance qu'on avoit en son caractere personnel, précisément dans le même temps qu'on disoit en Angleterre qu'il avoit perdu la confiance du Nabab Visir & de tous ceux qui étoient dans ses domaines.

Note de l'Auteur.

répondre. J'établis donc dans le même jour la néceſſité de recevoir la détermination claire & préciſe du Bureau à ce ſujet, & la reçus dans les termes les plus ſatisfaiſants & les moins équivoques.

Sachant combien le bruit d'un tel changement ſi intéreſſant pour le plus grand nombre, ſe répandroit avec promptitude auſſi-tôt que je l'aurois notifié, quoique ma premiere ſignification eût été particuliere & ſecrete, j'y avois préparé de bonne heure le Nabab & ſes Miniſtres, & leur avois répété l'aſſurance que je leur avois faite auparavant de pourvoir à la ſûreté & à la durée de mes engagements avec eux.

Auſſi-tôt que le Bureau eut fixé ſes dernieres réſolutions, M. *Macpherſon* & moi nous écrivimes ſur-le-champ au Nabab & à ſes Miniſtres, pour les informer de ce qu'on avoit décidé. Ces minutes & ces lettres qui comprennent toute la ſuite de ces tranſactions, ont déjà été publiées.

J'avois maintenant un autre article à régler, c'étoit de prendre les précautions néceſſaires pour empêcher les effets que ce changement d'adminiſtration alloit cauſer. La

longueur du temps pendant lequel j'avois tenu le premier office du Gouvernement, quoique ſa conſtitution ne m'eût pas donné un pouvoir bien abſolu, m'avoit fait obtenir pluſieurs avantages particuliers & perſonnels. Mon caractere étoit connu; ou, (ce qui eſt la même choſe pour les conſéquences) l'opinion générale qu'on avoit pu en concevoir étoit fixée; le ſuccès invariable qui avoit toujours ſuivi les meſures que j'avois dictées; la grandeur & la témérité qu'on attribuoit à quelques-uns de ces moyens dont l'iſſue avoit été heureuſe; l'élévation graduelle qu'avoit pris mon caractere dans une ſuite d'événements qui arrivent rarement à un individu ſans connoiſſances & ſans protection; ſur-tout l'indignation vertueuſe de ceux qui m'avoient employé immédiatement, & la voix de ma patrie mêlant ma deſtinée avec d'autres objets d'une bien plus haute conſidération (1); toutes ces choſes avoient

(1) Ceci ne paroîtra point une réflexion extraordinaire à ceux qui ſe rappellent, que c'eſt ſur la mauvaiſe adminiſtration prétendue de M. Haſtings, & ſur la déſolation des Provinces de la Compagnie qui étoient

contribué ensemble à inspirer à tous ceux qui étoient placés dans la sphere de mon autorité, un degré de confiance superstitieuse qui leur faisoit croire que tous mes projets futurs seroient couronnés par le même succès. On ne doit point être étonné qu'une telle prévention s'empare de l'esprit des personnes chez qui elle est la suite des principes religieux. Moi-même j'avoue que j'ai la même confiance, autant que mes actions seront dirigées par la seule impulsion du devoir, sans que des égards de réputation ou d'intérêt personnel me fassent jamais changer de conduite.

Ma correspondance avec les Chefs & Gouverneurs de l'*Indostan* & du *Déckan*, en étoit venue à un point d'intimité qui a rarement lieu dans des communications aussi éloignées, & qui étoit la suite des fréquentes occasions que nous avions eues réciproquement de soutenir nos communs intérêts. Toutes les défectuosités de notre Gouvernement & l'insta-

---

sous son Gouvernement, qu'étoit fondé le Bill sur l'Inde, de M. Fox.

Note de l'Auteur.

bilité de nos délibérations étoient connues à tous les Etats qui nous environnoient. Toutes ces causes précédentes donnoient lieu d'appréhender que ma résignation & la succession d'un autre Gouverneur, dont on ne connoissoit pas encore le caractere, & dont les opinions politiques avoient jusqu'ici paru fort différentes des miennes, ne produisissent plusieurs mauvais effets occasionnés par la défiance & par une attente incertaine.

Pour prévenir ces conséquences, j'écrivis de bonne heure à tous nos amis politiques, les informant de la probabilité d'un changement prochain, même avant qu'il fût décidé finalement, & les préparant à recevoir M. Macpherson, comme une liaison que je leur laissois fondée sur les mêmes sentiments & la même affection, & comme un ami qui m'étoit uni dans l'intention de suivre le même plan d'alliances au-dehors, tandis que je me prévaudrois de l'influence que je pourrois avoir dans ma patrie pour rendre ces alliances plus stables & permanentes, en tâchant de les confirmer par la sanction d'une autorité supérieure.

Ces sentiments & ces résolutions étoient

déclarés d'une maniere plus formelle & plus claire dans mes dernieres lettres (1), & elles

(1) *Nizam Ally Can* accompagna sa réponse à la lettre de M. Hastings d'une lettre pour Sa Majesté, & d'une petite boîte ou *Bulse*, qui contenoit, suivant la lettre, un diamant que M. Hastings devoit présenter au Roi. M. Hastings, le Major Scott & le Lord Sydney ne peuvent trouver en cela aucun doute ni aucun mystere, d'autant que le Major Scott délivra au Lord Sydney la lettre du Nizam pour Sa Majesté, avec la boîte munie des cachets persans de Sa Hautesse dans leur entier. Il livra en même-temps au Lord une traduction de la lettre du Nizam à M. Hastings, & aussi de sa lettre au Roi, écrite de la main de M. Johnson, Ministre Anglois à la Cour du Nizam, à qui Sa Hautesse avoit communiqué le contenu des deux lettres, avant de les envoyer de son Palais à *Hydrabad*, & l'une & l'autre faisoient mention qu'il avoit envoyé un diamant au Roi. —— Il n'est pas extraordinaire que la malice d'un parti défait l'ait porté pour se venger à jetter des soupçons contre M. Hastings dans l'esprit du peuple Anglois. —— En outre on se rappellera que le même parti l'a accusé d'avoir perdu la confiance des Souverains de l'Inde, & M. Burke, dans son mémorable Discours du premier de Décembre 1783, *publié par lui-même*, a eu la folie de dire que M. Hastings « étoit chargé de l'exécration » de tous les naturels du pays ». —— Une telle marque de confiance & d'égard de la part du *Nizam* pour

étoient confirmées par de ſemblables déclarations de M. Macpherſon, dont la conduite

---

M. Haſtings, lorſqu'apprenant ſon départ du Bengale, il ſe ſert de lui pour porter les marques de ſon eſtime au Monarque & au peuple Anglois, eſt certainement une forte réfutation de la doctrine favorite de M. Burke, quand on y ajoute encore toutes les circonſtances qui ſuivirent le départ de M. Haſtings du Bengale, où le regret qu'éprouverent les naturels du pays de tout rang & même les compatriotes de M. Haſtings, fut trop bien marqué pour pouvoir être caché ou mal interprété. On ouvrit donc une nouvelle batterie d'un genre très-extraordinaire. On répandit les calomnies les plus atroces, mais trop mépriſables pour qu'on y fît attention, tandis qu'elles furent renfermées dans les papiers publics. Mais quand on en vint à citer les libelles publiés journellement dans un lieu où l'on ne doit prononcer que la vérité; quand on aſſura qu'un très-beau diamant avoit été préſenté au Roi par M. Haſtings, dans un temps extraordinaire, l'affaire devint alors vraiment ſérieuſe. Car ſi cette inſinuation ſignifioit quelque choſe, elle vouloit dire que M. Haſtings avoit prétendu recevoir des mains de M. *Blaer de Portland Place* un diamant qu'il deſiroit que le Major Scott préſentât publiquement au Lord Sydney, un des Secretaires d'Etat de Sa Majeſté, pour être par lui préſenté au Roi le jour ſuivant, comme de la part de *Nizam Alli Can*, de qui il venoit effectivement, le

envers le Nabab d'*Oudé*, auſſi avantageuſe dans ſes opérations que généreuſe dans ſes principes, doit donner la plus forte aſſurance de la continuité du même eſprit qui influoit ſur notre Gouvernement, à tous ceux qui ont vu notre maniere de traiter avec cet Etat, &

---

tout pour quelque motif ſecret de corruption qu'on n'a pas expliqué juſqu'ici. Le même parti, qui voudroit inſinuer que M. Haſtings eſt capable d'une conduite auſſi baſſe & auſſi mépriſable, l'a attaqué autrefois au ſujet de ſa hardieſſe, & la parfaite indifférence qu'il a montrée pour l'iſſue de la perſécution actuelle. —— Ils ont dit qu'il a employé contre ſes accuſateurs le ton du défi ; qu'il a dit à ceux qui étoient aſſis pour le juger, que pluſieurs d'entr'eux ont ruiné ce pays, au lieu que ſes meſures ont toujours été ſuivies du ſuccès, & qu'il a conſervé un grand Empire à l'Angleterre. Que, pour ſe ſervir de la phraſe élégante de M. Burke, *il a vomi contr'eux le pardon qu'on lui a offert*, qu'il leur a parlé plutôt avec le ton d'un maître, que comme il convient à un accuſé, & qu'il a demandé hardiment & hautement des réparations pour ſon honneur offenſé, qu'il n'a pas répondu par des actes contraires à leurs procédures, mais qu'il a paru indigné & courroucé de ce qui s'étoit paſſé, & a voulu qu'on jugeât chaque acte de ſon Gouvernement relativement à ſon ſuccès.

Note de l'Auteur.

qui étoient informés des différends qui subsistoient entre nous auparavant. Ce ne fut pas seulement dans des lettres que je tâchai de proclamer ce changement, je fortifiois ce bruit par des assurances verbales faites aux Agents étrangers & aux Ministres résidants à Calcutta, ainsi qu'à ceux de notre Nation.

En un mot, je considérois comme un devoir pour moi d'empêcher qu'aucune mauvaise conséquence ne fût la suite de l'acte que j'allois faire, & d'employer pour cet effet, non les formes ostensives & le froid langage d'une déclaration officielle, mais tous les moyens honnêtes que pourroit suggérer un zele déterminé d'accomplir son dessein. Ce qui reste à faire à mon successeur est aisé, & je ne doute pas que je ne sois exposé au ridicule, si jamais ces feuilles deviennent publiques, pour m'attribuer tant d'importance que de croire qu'il puisse résulter quelque conséquence de ce que je sois ou ne sois pas en place, ayant eu si peu d'influence réelle dans le poste que j'ai rempli. Si le contraire arrive, je puis être autant blâmé, pour n'avoir pas prévu que c'étoit inévitable.

Je vais tâcher maintenant de décrire d'une

maniere aussi détaillée qu'il me sera possible, l'état des affaires tel qu'il étoit lors de mon départ dans chaque département du Gouvernement, & je terminerai ce détail par les réflexions nécessaires qu'il me donnera lieu de faire.

L'état politique du Bengale réclame la premiere place dans cette description, non tant par son importance imaginaire, que par son importance réelle & intrinseque. Je fais cette distinction, parce que je sais que mon opinion à ce sujet heurtera celle de beaucoup de personnes, & fournira des sujets de chicane à ceux qui aiment à chicaner sur tout.

Cet article peut être divisé en deux parties : la premiere roulera sur les relations du Bengale avec les Etats de l'Europe ; la seconde, sur ses relations avec les Etats de l'Inde.

Premiérement, les Etats de l'Europe, que je range dans l'ordre suivant, relativement à leur importance respective dans l'Inde ; les François, les Hollandois, les Danois & les Portugais.

Quand je quittai le Bengale, les François n'avoient pas encore réclamé les possessions

de leurs factoreries, & les anciens habitants de *Chandernagor* tiroient encore leur subsistance de la bonté de la Compagnie. Je ne crains point qu'il y ait aucune difficulté à leur retour sous la domination Françoise, d'autant que par le traité de paix ils ne jouissent pas de plus grands privileges que ceux qu'ils possédoient avant la guerre. Mais si les Agents qui auront la commission de recevoir leurs possessions sont d'un caractere captieux, ou sont autorisés à faire des demandes déraisonnables, ils peuvent occasionner des troubles. Cependant nous pouvons les éviter, en refusant de disputer avec eux, & remettant chaque point de la dispute à la lettre du traité, qui a pourvu à cela, & les laissant faire un appel à l'Europe pour toutes leurs autres prétentions.

Les Hollandois ont été rétablis dans leurs possessions. Seulement on leur a refusé de déployer leurs drapeaux jusqu'à ce qu'ils eussent droit à une possession entiere, en exécutant les stipulations des traités avec la France & la Hollande, qui ordonnent que la restitution de toutes les conquêtes faites par les Nations belligérantes, aura lieu en même

temps, les François retenant toujours Cudaloor. Les Hollandois reçurent cette concession sans en faire leurs remerciements, & se plaignirent en termes grossiers de ce qu'on leur refusoit une distinction nationale.

L'établissement Danois de Fredericknagor étoit devenu une grande place de Commerce, & le Chef, M. Bie, dont la conduite, ainsi que celle de tous ses prédécesseurs, avoit été toujours humble, avoit pris derniérement un ton d'indépendance, & réclamoit des privileges en vertu d'un prétendu firman, dont il refusoit de produire une copie.

L'exclusion des François & des Hollandois pendant les dernieres années de la guerre, & la sûreté avec laquelle les vaisseaux Danois navigeoient dans les mers de l'Inde, tandis que les nôtres étoient exposés à de grands risques, & payoient de fortes assurances, avoient jetté presque tout le commerce du Bengale dans les mains de cette Nation. Deux autres causes contribuerent à cet effet; l'une étoit l'exemption réclamée par les Danois, & en partie obtenue, quoique disputée, l'exemption, dis-je, de la rigueur de nos Douanes; & l'autre, le secours qui leur

a été fourni par les Anglois, ſous la protection de la Compagnie, en pourvoyant à leurs inveſtitures. La premiere de ces cauſes opérera vraiſemblablement d'une maniere plus funeſte & plus étendue, quand les François & les Hollandois ſeront tout-à-fait rétablis dans leurs factoreries, & reprendront les privileges de leur commerce. Je ne peux concevoir de meilleur expédient pour obvier à ces ſuites fâcheuſes, qu'une abolition totale de tous les droits quelconques; car de quelque maniere qu'on puiſſe les modifier, les établiſſements étrangers nous diſputeront notre droit de faire la recherche dans leurs vaiſſeaux, ou de lever les impoſitions ſur leur commerce en détail, & en conſéquence ils paieront toujours beaucoup moins que les Marchands de notre dépendance.

Il eſt vrai que le Gouvernement Anglois ayant le pouvoir, pourroit aiſément réprimer chaque oppoſition à ſes droits, & aux loix qu'il a preſcrites pour la navigation du Gange, qui eſt de ſon domaine propre: mais ſi un Commandant brutal refuſe d'admettre la viſite de nos Officiers, & les maltraite, je ne ſuis pas ſûr qu'il ſoit toujours prudent

pour les membres du Gouvernement de punir l'outrage, quoique ce feroit certainement leur devoir de le faire ; puifque cela ne manqueroit pas de donner lieu à un appel de la part du parti offenfé à fon Etat conftituant, en exagérant les chofes comme la paffion a coutume de le faire ; & dans le cas qu'il ne convînt pas à notre fituation de hafarder une rupture ouverte, on feroit aifément le facrifice des offenfeurs, & cette conduite qu'on applaudiroit & récompenferoit dans un membre de la Nation Angloife mieux fupporté, feroit blâmée dans ce cas par l'influence de ce préjugé à la mode, qui attribue chaque acte du Gouvernement de Bengale à des motifs répréhenfibles, & flétrit par une accufation criminelle ceux qui en font les auteurs.

On peut citer un exemple pour contredire cette réflexion, & je vais tâcher de la juftifier.

Un peu avant le commencement de la derniere guerre, un vaiffeau François refufa d'admettre à fon bord un Officier du Fort de *Budge Budgea*, quoique fes ordres fuffent feulement de demander le nom du vaiffeau & la Nation à laquelle il appartenoit. Le

Gouverneur

Gouverneur général & le Conseil, après avoir considéré l'affaire sans passion, penserent que cette insulte faite à leur autorité, dans un temps particulier de leur commission, étoit un motif convenable pour réprimer cette premiere atteinte donnée à leurs privileges. On donna ordre d'empêcher le vaisseau de passer les batteries du Fort Guillaume, car le délai qu'on avoit mis lui avoit donné le temps de passer celle de *Budge Budgea*, jusqu'à ce qu'il se fut soumis à la loi du Port, & le Capitaine persistant, il y eut malheureusement du sang répandu, après quoi il céda. M. Chevalier, qui n'étoit jamais lent à saisir de pareilles occasions, fit contre nous de fortes remontrances & des protestations, & il n'y a point de doute qu'il représenta cette affaire d'une maniere aussi violente à la Cour de France; mais la guerre ayant éclaté sur ces entrefaites, cet événement & beaucoup d'autres de même nature furent mis en oubli. Il faut avouer que notre conduite demeura impunie dans cette occasion, mais elle ne fut point approuvée de la Nation. Je crois qu'un tel acte auroit dû être la premiere fois ou expressément

condamné, & la récidive défendue ſous de ſéveres peines, ſi c'étoit à tort qu'on eût agi ainſi, ou, ſi l'on avoit eu raiſon de le faire, qu'il ne falloit pas ſimplement approuver notre conduite, mais encore la louer.

Outre le ſujet de diſpute cauſé par la réſiſtance dont je viens de parler, il y en a encore un autre occaſionné par l'adhérence à un ancien droit que la Compagnie poſſede, de lever une impoſition ſur toutes les marchandiſes importées dans la ville de *Calcutta*, ou qui en ſont exportées. Pendant la longue indéciſion de la queſtion du droit territorial, la politique doit ſuggérer de maintenir l'exercice de chaque droit reconnu que la Compagnie poſſédoit avant qu'elle eût fait d'autre acquiſition que ſon ancien domaine territorial, & la Douane de *Calcutta* en eſt une partie. Si cette queſtion étoit déterminée, & ſi la propriété commerciale & territoriale étoit adjugée à la même commiſſion primitive, il ſeroit certainement à propos d'abolir ce droit, puiſqu'il ſubſiſte au grand préjudice du commerce de la Préſidence, qui eſt ſoumis à un double paiement, & aux vexations de deux offices, tandis que les dé-

pendants des établiſſements étrangers ne paient qu'à un, & encore en partie.

Une abolition totale de toutes les Douanes, avec la réſerve due de l'ancien droit de la Compagnie, & en conſéquence, la ſuppreſſion de tous les lieux établis pour les lever, que la vigilance & les réglements du Gouvernement n'ont pu empêcher d'être une oppreſſion intolérable ſur les Marchands du pays, cette ſuppreſſion, dis-je, étendroit conſidérablement le commerce des Provinces, & par l'effet d'une rivalité multipliée, augmenteroit leurs richeſſes & leurs revenus. On peut faire une forte objection contre ce ſyſtéme. Ses effets, quoiqu'ils puiſſent être démontrés, ſeroient ſecrets & de ſpéculation, au lieu que le ſacrifice qu'il faudroit faire pour les obtenir, ſeroit immédiat & viſible, conſiſtant dans la perte de huit ou dix *lacks*, qu'on retire annuellement des Douanes, & de l'augmentation des prix de l'inveſtiture de la Compagnie.

Le Bureau s'étoit occupé à faire des recherches ſur ce ſujet, mais ſans aucun réſultat ſatisfaiſant, & il n'eſt pas vraiſem-

blable qu'ils eussent continué dans l'état présent de leur autorité.

L'autre cause à laquelle j'ai attribué l'accroissement du commerce du Danemarck, savoir, la collusion de l'influence d'Angleterre subsistera avec d'autres maux bien plus grands, malgré les ordres que donnera le Gouvernement, d'autant que ce ne sont que des prohibitions & des menaces de peines, sans aucun moyen qui concoure à les renforcer, & sans aucun égard pour les intérêts, la sensibilité & les droits naturels des individus, ce qui fait que ces loix seront toujours des instruments de la tyrannie, ou ne produiront aucun effet.

Pour preuve de ce que j'ai avancé concernant l'état actuel du commerce des Danois dans le Bengale, & pour donner en même temps une preuve de la protection que notre Gouvernement leur a accordée, j'observerai simplement que les vaisseaux qui ont importé à *Frédéricknagore*, pendant les derniers neuf mois, se montent à vingt-deux navires de toutes dimensions, mais principalement à trois mâts, plusieurs de ceux-ci venant

de l'Europe, & leur cargaiſon allant tout enſemble à 10,830 tonneaux.

Les Portugais font venir trois vaiſſeaux & même plus tous les ans de la Chine, outre ceux qui viennent directement de l'Europe. Ils ne réclament point de privileges, reçoivent la protection du Port, & paroiſſent mériter de l'encouragement.

Je n'ai pas fait mention des Américains parmi ceux qui importent de l'étranger; mais comme leurs vaiſſeaux ont déjà trouvé le chemin de la Chine, d'autres aventuriers peuvent venir au Bengale. On n'a point envoyé des ordres d'Angleterre concernant la réception qu'on doit leur faire en pareil cas. Je conclus de cela qu'ils trouveront de l'encouragement ſur le principe général, que chaque augmentation du commerce national doit produire un accroiſſement dans la richeſſe nationale. On peut faire des objections contre l'application de cette maxime au cas ſuppoſé; mais il n'y a aucune de ces objections qui ne dérive de l'état équivoque de la propriété de la Compagnie, qui dans mille occaſions eſt nuiſible à l'intérêt général. Dans ce cas particulier, c'eſt une réponſe

suffisante à l'objection, de dire que si l'on refuse aux Américains le privilege direct du commerce du Bengale, ils peuvent l'obtenir indirectement par d'autres canaux, à notre grand préjudice.

Secondement, il s'agit de l'état politique du Bengale relativement aux Etats de l'Inde, dont le premier est celui des Marattes.

La paix conclue avec le *Péchoua* par la médiation & sous la garantie de *Madajee Sindia* (1), avoit pour base d'une longue durée tous les motifs que peuvent suggérer l'intérêt général & la politique particuliere. L'état général avoit recouvré par ce traité toutes les places qui lui avoient été enlevées dans la guerre. Il n'avoit point d'objet en vue qu'il pût réclamer de nous, ou avec lequel notre pouvoir fût en rivalité. Il avoit bien plus à craindre de l'ambition & de la rapacité de ses voisins, qui en cas d'une rupture n'auroient pas manqué d'en tirer avantage, qu'il n'avoit à espérer

(1) Au mois de Mai 1762, & ratifiée au mois de Décembre suivant.

Note de l'Auteur.

quelque heureux ſuccès qu'il eût obtenu en nous faiſant la guerre. Une diſpute de peu d'importance s'étoit élevée entre le Gouvernement de Bombay & l'adminiſtration de *Poonah*, concernant un petit Chef dépendant des Marattes, qui s'étoit attiré le reſſentiment de ſes ſupérieurs par des actes répétés & confirmés d'hoſtilité, & la Préſidence de Bombay, en conſéquence d'un traité d'alliance défenſive ſubſiſtant entr'eux, s'étoit interpoſée en ſa faveur & avoit témoigné ſon reſſentiment par écrit. Cette affaire nous ayant été renvoyée par cette Préſidence, lorſque les choſes étoient dans cette poſition, nous décidames que l'engagement qu'ils avoient fait avec ce Chef ne pouvoit en aucun cas prévaloir ſur celui qu'ils avoient fait tout récemment avec l'État dont il étoit Vaſſal, beaucoup moins encore dans une affaire où il étoit l'agreſſeur, & nous leur ordonnames péremptoirement de retirer leur médiation.

La minorité du *Péchoua*, & le dégré d'indépendance, confirmés par une longue preſcription, que les principaux Jagheerdars ou membres feudataires de l'Etat des Marattes

ont acquis & qu'ils maintiennent par différents avantages accidentels, étant encore ſujets à être détruits par les prétentions d'une autorité ſupérieure toutes les fois qu'elle ſera en état de les faire valoir, ont créé parmi eux une oppoſition de politique inférieure, qui en cas de guerre peut nous être plus préjudiciable qu'utile.

Le pouvoir de *Nanna Furneeſs*, le *Dewan* ou Miniſtre du *Péchoua*, dérive ſeulement de ſon office & du ſupport foible & incertain que peuvent lui donner quelques-uns des autres Chefs. Le pouvoir de *Moodajee*, le repréſentant actif de la famille *Booſlah*, vient de ſon rang élevé, & du droit de territoire acquis par la ſanction des traités écrits, & celui de *Mahdajee Sindia* dérive de ſes forces militaires & de ſon habileté perſonnelle. Le reſte ne mérite pas qu'on en parle.

Nanna Furneeſs montra de bonne heure une diſpoſition à ſe lier avec les François, & il entretient encore une correſpondance amicale avec eux. Il paroît que cette politique lui a été ſuggérée plus par la crainte de l'aſcendant de *Mahdajee Sindia*, qui pou-

voit porter atteinte à ſa propre influence, que par aucune conſidération de l'état général. Il ſemble auſſi que *Mahdajee Sindia* a formé d'auſſi bonne heure le deſſein d'une alliance avec notre Nation, qui s'eſt bientôt manifeſté par des effets qu'on ne peut attribuer à aucune autre cauſe, lequel deſſein a enfin été accompli par deux traités, l'un conclu ſéparément avec lui-même, & l'autre avec le *Péchoua*, qui, ſous le caractere de garant, l'inveſtiſſent d'un pouvoir ſupérieur même à celui de ſon propre Souverain, dans tous les cas qui ont rapport à notre Nation.

La famille *Booſlah* poſſédant un droit conſtitutionnel à la ſouveraineté, un droit encore plus certain de domination ſéparée & un médiocre revenu, a toujours quelque choſe à craindre de l'état ſupérieur & de chacun des membres qui le compoſent. Elle unit ſes intérets ſelon l'occaſion avec chacun d'eux, & principalement avec *Nizam Ally Can*, dont le territoire eſt mêlé avec celui de cette famille, & qui n'eſt pas moins l'objet de ſes appréhenſions. Ses liaiſons avec le Gouvernement de Bengale ont commencé par des avances que fit *Shabajee Booſlah*

l'année 1773. Cette alliance a continué sous son successeur *Moodajee*, & a subsisté jusqu'au temps présent sans interruption. Cette famille a manifesté son attachement dans des occasions importantes ; & quoique l'homme qui avoit établi ce systême de politique ne soit plus vivant, il n'y a pas de doute que ce plan, ainsi que beaucoup d'autres de sa création, ne soient suivis par l'administration présente. La personne dont je parle ici est *Dewagur-Pundit*, qui fut successivement *Dewan* ou Ministre de *Jamoojee*, *Shabajee* & *Moodajee*, & l'ame de tous leurs conseils.

On ne peut rien dire de certain sur les vues qu'il pouvoit avoir en sollicitant notre alliance avec autant d'ardeur qu'il en montra. On peut assigner plusieurs motifs, ainsi que les raisons qui l'ont empêché, ainsi que l'administration qui l'a suivi, d'essayer de tirer quelqu'avantage direct de cette alliance ; mais il seroit trop long & hors de propos de les détailler. Il n'y a point à appréhender qu'il survienne aucun changement dans les dispositions de cette famille, & il sera toujours de l'intérêt de notre Gouvernement de cultiver son amitié.

Une circonſtance qui n'eſt peut-être pas généralement connue, c'eſt que le Domaine de la famille *Booſlah*, connue ſous le nom général de *Berar*, s'étend dans une grande étendue de pays joignant les Domaines de *Péchoua*, *Nizam Ally Can*, *Mahadajee Sindia*, & du Bengale, & que *Nagpore*, ſa Capitale, eſt le point central de tout l'*Indoſtan* & du *Deccan*.

Ayant fait mention des différents intérêts qui partagent les divers membres de l'Etat des Marattes, ce ſeroit laiſſer cet article imparfait, de ne pas ajouter que de tous les peuples de l'*Indoſtan* & du *Deccan*, les Marattes ſeuls ont un principe d'attachement national fortement imprimé dans l'eſprit de chaque individu de cette Nation, & qui réuniroit ſans doute les Chefs à un même parti, ſi quelque danger menaçoit l'Etat général.

Tippoo Saheb eſt celui qui vient après pour le pouvoir. La paix concluе avec lui a l'apparence d'être de durée, quoiqu'elle ſoit mal gardée de ſon côté, pluſieurs de nos ſoldats & de nos Cipayes étant encore en ſon pouvoir, & pluſieurs Officiers manquant,

dont on n'a pas eu encore de nouvelles. Il peut donner pour excuſe qu'ils ont été ſacrifiés à ſa cruauté avant que nous euſſions obtenu par un traité le droit de les délivrer. On dit qu'il a paru quelques autres ſymptomes d'hoſtilité près de la frontiere du *Carnatic*, mais ils peuvent venir des ſoupçons mutuels des garniſons voiſines, & n'étoient pas de grande importance, puiſque je me ſouviens qu'on a envoyé ſeulement deux ou trois compagnies de Cipayes pour réprimer ces troubles. Il n'eſt pas vraiſemblable que *Tippoo* cherche ſi-tôt à s'engager dans une nouvelle guerre avec nous, étant privé de tous ſes alliés, qui ſont devenus ſes rivaux; & que quand même il auroit formé ce deſſein, il éclatât par de petites querelles avec nos limitrophes. Des indices très-fortes d'un commencement d'hoſtilités, avoient paru entre *Tippoo Saheb* & les Marattes, & entre lui & *Nizam Ally Can*, les Marattes deſirant de gagner leur ancien territoire, que *Hyder* leur a enlevé, & *Tippoo* empiétant ſur les poſſeſſions de *Nizam Ally Can*.

Nizam Ally Can, le *Subadar* du *Deccan*, eſt plus reſpectable par ſon rang & par ſa

race que par aucune autre chofe. Ses Domaines font d'une petite étendue & fon revenu eft fort médiocre. Ses forces militaires font très-peu redoutables, & dans aucun temps de fa vie il n'a montré du courage ni un efprit de conquête. Au contraire, il paroît que fa maxime principale eft d'entretenir des femences de guerre parmi fes voifins, pour profiter de leur foibleffe & de leurs embarras, en évitant d'entrer lui-même dans leurs querelles, & fe foumettant même à des facrifices humiliants, plutôt que de courir les rifques de la guerre. Toutefois, fi nous pouvons juger par les événements, on doit croire qu'il poffede avec l'orgueil d'un fang illuftre, un jugement fûr & éclairé. Notre Nation n'a pas raifon de le méprifer, car c'eft à fa politique qu'il faut attribuer le premier deffein & l'exécution de l'alliance entre lui, les Marattes & *Hyder*, alliance dont les fuites nous ont privé du Carnatic, & nous ont mis dans un embarras dont nous ne pourrons jamais nous tirer.

Nizam Ally Can s'eft avoué l'auteur de ce fatal projet, & l'a juftifié par les principes

d'une défenſe légitime contre les actes & les déclarations du fort Saint-George. La réparation que lui fit de bonne heure le Gouverneur général & le Conſeil, l'engagea à ſe retirer de cette confédération, ou lui donna un prétexte ſpécieux pour ne pas agir en conſéquence. C'eſt de cette époque que nous pouvons dater ſa liaiſon avec le Gouvernement ſupérieur du Bengale, avec lequel il a toujours maintenu une correſpondance amicale, lui ayant permis de faire réſider un Miniſtre dans ſa Cour. Il s'eſt enſuite oppoſé à la réception d'un ſucceſſeur à M. *Holland*, notre premier Miniſtre, alléguant pour raiſon que cette commiſſion ne devoit durer que ſelon ſon bon plaiſir.

M. Richard Johnſon, Réſident actuel, a récemment communiqué au Bureau le plan d'une alliance nouvelle & durable, qui a été le réſultat de pluſieurs conférences avec le Nabab & ſes Miniſtres, conſiſtant, en abrégé, dans les propoſitions ſuivantes :

Premiérement, la reſtitution de tous les *Sircars* ou diſtricts du Nord, obtenue de lui par le traité de 1768 pour un équivalent

dans le prix ; le *Sircar* de *Guntoor* en échange pour tous les arrérages de *Peshcush*, & les autres pour un *crore* & demi de roupies.

Secondement, une alliance offenſive & défenſive.

Troiſiémement, un nombre ſtipulé de régiments de troupes du pays, pour être placés auprès de lui pour un ſubſide de 25,000 roupies par mois pour chaque régiment, le Nabab devant fournir de la même maniere, ſur la demande de la Compagnie, 5000 hommes de cavalerie, je ne me ſouviens pas pour quelle paie, ce qui n'eſt pas important, d'autant que cette condition ne ſera jamais exigée.

Quatriémement, le *Péchoua* devant être compris comme ſon allié.

Cinquiémement, que nous le reconnoîtrions pour ſeul & légitime *Subadar* du *Deccan*.

Sixiémement, que tous les autres Européens ſeroient exclus du *Deccan* & de *Balagaut*.

Septiémement, que tous les traités précédents ſeroient confirmés relativement aux articles qu'on n'auroit pas révoqués ou changés dans celui-ci.

Huitiémement, que le traité feroit ratifié par le Roi d'Angleterre.

Pour comprendre la valeur du premier article, qui eſt le plus eſſentiel, il faut faire attention aux circonſtances ſuivantes.

Premiérement, le *Sircar* de *Guntoor*, qu'on eſtime valoir de rente 2,07,500 pagodes, ou 7,26,250 roupies, eſt entré dans notre Domaine par la mort de *Biſſalut Jung*, le frere de *Nizam Ally Can*, à qui on avoit permis de continuer de le poſſéder, ce qui nous fit ſuſpendre nos prétentions pendant ſa vie. Il mourut le 25 Septembre 1782; mais le Nabab *Nizam Ally Can* garda la poſſeſſion de ce diſtrict, attendu que les circonſtances ne nous permettoient pas de le réclamer alors.

Secondement, les arrérages du *Peshcush* pour les diſtricts, qui étoient en notre poſſeſſion, ſe montant à cinq *lacks* de roupies par an, formoient au premier de Mars 1784 la ſomme de 31,32,666:5:4; les arrérages de *Guntoor* ſe montoient en même temps à près de 1,50,000 roupies, ce qui faiſoit enſemble 32,82,666 roupies.

Et troiſiémement, la rente de *Guntoor*, eſtimée

eſtimée par le bail de ferme accordé par la Préſidence du fort Saint-George au Nabab *Wala Jah* en 1779, pour la ſomme ci-deſſus mentionnée, nous donnoit une prétention de plus de dix *lacks* de roupies ſur le Nabab *Nizam Ally Can.*

J'évite de parler de la valeur des *ſircars.* Mon opinion particuliere, qu'on a obtenue furtivement, eſt dans les regiſtres de la Cour des Directeurs, & a été ſévérement cenſurée. Mais comme je ne forme pas mes opinions à la hâte, & que ce qui s'eſt paſſé depuis a plutôt augmenté que diminué le poids des motifs ſur leſquels elle étoit fondée, à peine ai-je beſoin d'ajouter que ſi je diſpoſois ſouverainement du Domaine & des intérêts actuels de la Compagnie, j'accepterois avec le plus grand empreſſement les termes offerts pour la décharge des *ſircars* avec quelques modifications dans les ſtipulations inférieures, dans les points où elles pourroient paroître heurter d'autres engagements exiſtants.

Cet arrangement a été renvoyé par la préſente dépêche à la Cour des Directeurs, & M. *Johnſon* a reçu ordre de tenir

cette négociation en ſuſpens, juſqu'à ce qu'on puiſſe lui envoyer les inſtructions relatives.

Il paroît que ç'a été la politique conſtante de notre Nation dans l'Inde, d'affoiblir chaque Puiſſance qui a des liaiſons avec cet Etat, & je ne ſerois pas ſurpris de voir la propoſition ci-deſſus mentionnée combattue ſur ce motif, par d'autres raiſons plus plauſibles. Comme maxime générale, j'affirme qu'elle eſt très-dangereuſe; car à chaque application qu'on en fait, nous faiſons une bleſſure à la confiance qu'on peut avoir en notre bonne foi, & nous expoſons ceux qui s'y ſont livrés au danger d'être ſacrifiés à leurs voiſins plus puiſſants & plus indépendants. Le Souverain d'*Hydrabad* ne peut jamais être un objet d'appréhenſion pour la Compagnie, quelque avantage qu'il retire de ſes Domaines, & quand ils ſeroient deux fois de la même étendue; mais ſi quelque cauſe inteſtine ou autre de trouble ſurvenue dans l'état des Marattes, laiſſoit *Tippoo Saheb* en liberté de pourſuivre & d'accomplir ſes deſſeins contre eux, ſes forces augmentées d'un tel accroiſſement, ſeroient plus

fatales aux intérêts de l'Angleterre, qu'aucun autre événement qui puisse venir d'ailleurs.

Le Roi *Shah Allum* peut à peine être compté parmi les Souverains de l'Inde. Cependant son nom & sa famille subsistent, avec tous les droits cachés qui y sont joints, & ces droits sont respectés en proportion de la distance de ceux qui doivent les reconnoître, mais ils sont très-peu respectés même par ceux qui font davantage profession de s'y soumettre. La malheureuse apathie & l'indolence du *Shah* le rend incapable de se prévaloir d'aucun support pour réparer ses affaires, ou même pour en prendre la direction dans aucun état. Elles ont été successivement administrées par *Nudjiff Can*, *Mirza Shuffy Can* & *Affrasiah Can*. Ces deux derniers ont été assassinés, & l'assassinat d'*Affrasiah Can* eut lieu le 2 Novembre dernier. *Mahdajee Sindia*, étant par hasard arrivé dans le voisinage du Camp-Royal, qui étoit à *Agra*, dans le temps de cet événement, prit la charge de l'administration du Roi au nom du *Péchoua*, pour qui il obtint le don royal de l'office de *Wakeel Muttaluk*, dignité

particuliere, rarement connue dans les annales de la Maiſon de *Timur.*

Je ne peux prévoir les conſéquences que peut produire cette nouvelle politique des Marattes ; mais je penſe qu'il eſt plus vraiſemblable qu'elle embarraſſera *Sindia* lui-même, en le chargeant du fardeau d'un Etat ruiné, dont le revenu eſt épuiſé, plutôt que d'ajouter à ſon pouvoir, & qu'elle ne donnera à ſon maître que l'ombre d'un titre dont la ſplendeur eſt effacée. Je regrette ſeulement qu'il ſoit obligé d'adopter un ſyſtême de précaution qui le mettra hors d'état de fournir le ſecours qu'il a promis au Prince *Jehandar Shah;* mais cela ne peut en aucune maniere être nuiſible à nos intérêts, ou affoiblir l'amitié qu'il a pour nous.

Les *Sics*, qui peuvent plutôt être conſidérés comme une ſecte de ſchiſmatiques que comme une Nation, ont pendant quelques années pris avantage de la foibleſſe de l'adminiſtration du Roi, pour envahir & poſſéder tous ſes Domaines du Nord. Pour ce qui a rapport à eux, au Roi, au Prince *Jehandar Shah*, & à l'état actuel de la puiſſance des Marattes dans ces quartiers, je renvoie aux

minutes que j'ai dreſſées ſur cet article, & qui ſont devant les yeux du Public. On y trouvera peut-être plus à ſatisfaire ſa curioſité qu'à acquérir des connoiſſances utiles, ſur-tout quand ces écrits ſeront lus par des perſonnes qui ne portent pas leurs regards bien avant dans l'avenir.

Je m'abſtiendrai de parler des Nababs *Aſſof o' Dowlah* & *Walah Jah.* On ne peut donner une idée de leur pouvoir dans une deſcription abrégée. On a expoſé ces détails aux yeux de la Cour des Directeurs & du Public, dans des volumes écrits ſur ce ſujet.

J'ajouterai quelques réflexions ſur le ſujet général des intérêts politiques de la Compagnie, ou de la Nation Angloiſe dans l'Inde, que je crois liées au but & au deſſein de ces Mémoires, d'autant que ces réflexions naiſſent des événements qui ſe ſont paſſés, ou qu'elles ont trait à l'état actuel de nos affaires. Si l'on trouve en les liſant que je parle trop de moi-même, qu'on ſe reſſouvienne que ce que j'écris eſt effectivement une partie de ma propre vie, dont les événements ont été mêlés avec les affaires

publiques. En outre, je ne ſuis pas sûr que la Compagnie ait eu un caractere politique, ou qu'on puiſſe dire qu'elle ait entretenu une liaiſon avec les autres Nations ſur aucun ſyſtême fixe de politique, avant l'époque où je fus nommé pour prendre l'adminiſtration des affaires.

Je ſais avec quel empreſſement pluſieurs reconnoîtront cette poſition de nos affaires & le ſyſtême établi, dont ils me nommeront l'auteur, pour avoir le plaiſir de me blâmer ſur cet article ; mais je n'en ſuis point l'auteur. Cette merveilleuſe production eſt le fruit du malheur : elle a été cultivée & formée par la néceſſité ; ſa premiere exiſtence a été commerciale. Dans ſon accroiſſement elle a acquis des forces militaires & des domaines qui ont néceſſité de nouveaux rapports politiques. Il eſt inutile de rechercher ſi la Compagnie ou la Nation a tiré quelque avantage eſſentiel de ce changement, puiſqu'il eſt impoſſible de retracer les ſentiers périlleux par leſquels elles ont atteint leur élévation préſente, & de redeſcendre au premier état où elles étoient lorſque des aventuriers ſans caractere, & incapables d'inſpirer aucune crainte,

faisoient le commerce dans ces Contrées. Peut-être cette élévation rendra plus courte la durée de l'existence nationale dans l'Inde ; mais c'est dans cet état qu'il faut actuellement se maintenir, & l'on doit adopter les principes nécessaires à sa conservation. Vouloir expliquer ces principes & démontrer le rapport qu'ils ont avec la durée du pouvoir national dans l'Inde, ce seroit s'écarter du sujet, & peut-être est-il trop tard de l'entreprendre, n'y ayant que peu d'espoir qu'on puisse faire une application utile de ces mêmes principes. Cependant ce que j'en ai dit étoit nécessaire pour prévenir l'objection ordinaire qu'on fait à tous les nouveaux plans fondés sur l'état présent des choses, & non d'après les idées de ceux qui regardent la Compagnie des Indes comme un corps de Marchands, & croient que le commerce est son objet unique.

J'ai été représenté au Public comme un homme ambitieux, & toujours prêt à être égaré par des projets de conquêtes. Quoique les deux faits (1), sur lesquels cette imputa-

(1) Depuis la premiere édition de ces Mémoires,

tion a été fondée, aient été réfutés d'une maniere évidente, cependant l'imputation de-

---

les guerres des *Rohillas* & des Marattes ont tellement été le ſujet de toutes les converſations, ſoit dans le Parlement, ſoit ailleurs, que je ſuis porté à raſſembler ſous un même point de vue un petit nombre de circonſtances, qui, je penſe, diſſiperont tous les ſoupçons qu'on a pu former ſur M. Haſtings accuſé de s'être mal comporté dans la guerre des *Rohillas*, ou dans celle des Marattes. — Le Lord North a obſervé derniérement que la guerre des *Rohillas* n'a été ſuffiſamment connue en Angleterre, qu'après que le Comité ſecret a publié ſes rapports. Cependant le Lord North, comme Miniſtre de ce pays, a connu, ou dû connoître l'origine, le progrès & la concluſion de la guerre dès le mois de Juin 1775; elle a été commencée en Avril, & terminée en Octobre 1774; mais afin que tout homme juſte & impartial puiſſe décider de la juſtice de cette guerre, j'inſere ici les particularités ſuivantes que j'ai tirées du Supplément du cinquieme rapport publié par le Comité ſecret. En l'année 1772, avant que M. Haſtings fût nommé Gouverneur du Bengale, les négociations commencerent entre *Sujah Dowlah* & les *Rohillas;* & le 17 Juin 1772, le traité fut conclu entr'eux, & réciproquement échangé en préſence de Sir Robert Barker, lequel traité fut ſigné par lui. Le 24 Mars 1773, Sir Robert Barker fit une propoſition de la part de *Sujah Dowlah*, que ſi les *Rohillas* rompoient le traité, il paieroit à la Com-

meure toujours, & j'ai lieu de craindre qu'elle a ſervi, avec d'autres également oppoſées à la

---

pagnie la ſomme de cinquante *lacks* de roupies, en cas que la Compagnie l'aidât à s'emparer de leur pays. Le 6 Mai 1773, Sir Robert Barker écrivit à M. Haſtings & au Comité choiſi : « C'eſt une choſe connue, » dit-il, que ni les promeſſes, ni les ſerments n'ont » jamais pu engager cette ſecte perfide à obſerver les » traités. L'intérêt & la crainte ſont les ſeuls reſſorts » qui puiſſent faire agir ce Peuple ». — Le 15 Mai 1773, Sir Robert Barker écrit que *Haffez Rhamet* refuſe toujours de faire le paiement convenu dans le traité, & qu'il paroît chercher à gagner du temps pour pouvoir découvrir quel tour prendront les affaires dans ſon quartier. Le Général ajoute dans la même lettre : « Je vous envoie la copie du traité des *Rohil-* » *las*, par lequel vous verrez comme il a été exécuté » à la lettre, malgré les ſubterfuges de leurs Chefs ». — Quand M. Haſtings & le Comité choiſi, à la fin de 1773, ſe déterminerent à joindre leurs forces à celles de *Sujah Dowlah*, afin de pourſuivre la guerre des *Rohillas*, ils alléguerent l'infraction du traité de Juin 1772, comme une forte preuve de la juſtice de la guerre. Nous étions intéreſſés dans ce traité, & Sir Robert Barker porte témoignage de l'exactitude du Vizir à remplir les conditions, ainſi que de la part que les Anglois y ont priſe.

Quant à ce qui regarde la guerre des Marattes, elle a été ſi clairement détaillée, que je crois qu'aucune

vérité, à former la baſe d'un grand & nouveau ſyſtême national très-malheureuſement conſtruit, ſi telles en ont été les cauſes.

---

perſonne ne peut garder des doutes ſur ce ſujet. Elle prit ſon origine à *Bombay ;* elle fut déſapprouvée dans le Bengale, & terminée par un Miniſtre du Gouverneur-Général & du Conſeil. La paix n'avoit point été approuvée en Angleterre, & l'on donna un pouvoir à diſcrétion au Gouverneur-Général & au Conſeil, de renouveller les engagements avec *Ragoba*, en cas que les conditions de la paix ne fuſſent pas exactement remplies. Le Gouverneur-Général & le Conſeil prirent toutes les meſures poſſibles pour faire exécuter les ſtipulations du traité fait avec le Colonel Upton. Il n'y avoit pas encore un ſeul article de rempli, lorſque le 26 Janvier 1778, M. Haſtings fit des démarches pour cet objet, étant fondé ſur des ordres de la Cour des Directeurs ; mais quoique M. Haſtings fit grand fonds ſur un avis important qu'il reçut de M. Elliot, qui eſt publié dans le ſixieme rapport du Comité ſecret, il paroît que beaucoup de gens n'ont pas fait attention à cette circonſtance. Le détachement du Colonel Leſlie fut formé, & commença ſa marche en Juin 1778. La Cour des Directeurs approuva cette meſure. Ils approuverent, ſous les yeux des Miniſtres du Roi, le plan formé par M. Haſtings pour mettre obſtacle aux vues des François dans la partie occidentale de l'Inde. Ils ne l'accuſerent jamais d'avoir rompu le traité de *Poorunda*. Depuis le mois

Je puis affirmer que cette accusation, dans la partie qui me regarde, (car je crois que j'ai été le but principal vers lequel elle a été dirigée) est absolument fausse, & on ne peut l'appuyer sur aucun motif d'orgueil, d'avarice, ou de la soif du pouvoir. Car quel profit ou quel avantage aurois-je pu acquérir ou espérer d'acquérir dans une guerre avec les Marattes ? Quelle réputation pouvoit-on se faire dans une guerre dont un autre devoit diriger les opérations ? On sait très-bien que les premiers actes du Gouvernement du Bengale, quand j'y ai présidé, sont venus de moi, ou ont été formés sur les principes que j'ai dictés. Ils consistoient en divers réglements, qui comprenoient tous les départements du service, & composoient un systême aussi complet que mon foible génie, quoique

---

de Juin 1779, & non avant, le Gouverneur-Général & le Conseil devoient répondre de la guerre des Marattes. Les Ministres des Marattes demandoient, comme des préliminaires du traité, qu'on rendît *Ragoba*, & qu'on cédât *Salsette*. Je ne vois pas que les Directeurs, ou les Ministres de Sa Majesté, aient en aucun temps censuré M. Hastings ou son Conseil, pour n'avoir pas accédé à ces préliminaires.

aidé par de bons ſecours, pouvoit en former, pour remplir les vues de politique, d'intérêt & d'économie convenables à notre ſituation. Je trouvai le tréſor vuide, les revenus diminués, les dépenſes ſans bornes, & toute la Nation languiſſant encore par ſes effets récents d'une famine mortelle. Ce n'étoit point un temps propre pour la guerre, & occupé, comme je l'étois, il n'eſt pas croyable que j'y euſſe la moindre diſpoſition. La terre demandoit des années de repos pour rétablir ſa population & ſa culture, & tous mes actes étoient des actes de paix. J'étois occupé à élever un grand & peſant édifice dont toutes les parties n'étoient pas encore jointes, & manquoient de ce poids ſupérieur qui devoit leur donner un appui mutuel, &, ſi je puis m'exprimer ainſi, une force collatérale. Une tempête, ou un tremblement de terre ne pouvoit pas être plus fatal à un édifice dont les murs n'étoient pas encore couverts, & dont les colonnes trembloient encore au ſouffle du vent, que les ravages & la terreur de la guerre l'auroient été à mes eſpérances.

Je ſoumis mes plans à l'examen de la Cour des Directeurs, & je leur demandai les pou-

voirs nécessaires pour les exécuter & les établir solidement. On me les refusa tacitement, & ceux que je possédois auparavant, tout foibles qu'ils étoient, me furent enlevés. Si l'on m'avoit accordé les moyens que je demandois, voici l'usage que j'en aurois fait. Je n'aurois point cherché à augmenter notre territoire; j'aurois rejetté les offres qu'on auroit pu me faire d'agrandir nos Domaines, à moins d'une augmentation proportionnée en force défensive & en revenu; j'aurois encouragé, mais non sollicité de nouvelles alliances, & j'aurois rendu celle de notre Gouvernement un objet de sollicitation par l'exemple de ceux qui en étoient favorisés; je les aurois observées comme un point de religion & de foi; j'aurois tâché de les rendre completes dans les articles où la dépendance n'eût pas été égale & mutuelle. C'est cette regle que je mis en pratique dans le traité que je formai avec le Nabab *Shujah o' Dowlah* en l'année 1773.

Quant aux Provinces du Domaine de la Compagnie qui étoient sous mon Gouvernement, je me serois attaché à augmenter leur valeur & leur force, en augmentant le

nombre de leurs Habitants & les travaux de la culture. Ce n'eſt pas un pur objet de ſpéculation. Les moyens en ſeroient fort aiſés pour qui auroit le pouvoir de les employer. Chaque partie de l'Indoſtan gémiſſoit alors ſous divers degrés d'oppreſſion & de déſolation. La famine, qui avoit ravagé les Provinces du Bengale, s'étoit étendue dans d'autres parties avec encore plus de rage, & les eſprits des Habitants étoient encore frappés de l'impreſſion de terreur qu'elle leur avoit cauſée. J'aurois fourni un aſyle dans le Bengale, avec des terres & des proviſions, à tous les émigrants des autres pays. J'aurois employé des émiſſaires pour les encourager d'abord; je les aurois excités en leur ôtant la crainte de toute eſpece de moleſtation étrangere, & d'aucune injure faite par les Membres de la Communauté. Les réglements déjà établis auroient été ſuffiſants pour ce deſſein, pourvu qu'on eût eu le pouvoir néceſſaire pour les faire obſerver. Dans cette vue, je recommandai de bonne-heure, même dès l'année 1773, qu'on établît des greniers publics ſur le plan qu'on a depuis commencé à mettre en exécution.

Ceux qui ont eu l'habitude de communiquer avec moi, ſoit par lettres ou verbalement, ſavent que les ſentiments que j'expoſe ici datent du temps même où j'ai été revêtu de mon office. J'en appelle au jugement de chaque Lecteur impartial pour décider de l'effet de ces moyens, ſi l'on m'avoit permis de les mettre en exécution. Car quel eſt l'homme qui eſt tellement attaché à ſon ſol natal, que de préférer ſon pays gémiſſant ſous l'oppreſſion la plus cruelle, en proie aux horreurs de la famine & de la guerre, à un état de paix, de tranquillité extérieure & de protection au-dedans, d'une abondance aſſurée & de toutes les douceurs attachées à la félicité domeſtique ?

Ceux qui ont vu, comme moi, dans le temps d'une paix profonde, les malheureux Habitants du *Carnatic* de tout âge, ſexe & condition, venant en tumulte ſe ranger autour des murs du Fort Saint-George, & couchant pendant pluſieurs jours & nuits conſécutifs ſur un ſol brûlant, ſans nourriture, & ſans avoir rien pour les couvrir, au premier bruit fauſſement répandu de l'approche de l'ennemi, atteſteront la vérité du

contraſte que j'ai expoſé en partie, & tireront facilement la concluſion que j'en ai tirée, même ſans entendre le reſte. Je ne prétends pas ſuppoſer qu'on eût joui de cet état ſans aucun mêlange d'inconvénient; mais j'oſe aſſurer que ſous une adminiſtration fixe & vigoureuſe, déterminée à porter ce plan à ſon entiere perfection, on auroit pu en venir à bout, même avec des talents fort ordinaires. Le caractere ſoumis du peuple, le petit nombre de ſes beſoins, la facilité avec laquelle le ſol & le climat, ſans être aidés par de grands travaux, peuvent fournir à ces beſoins, les reſſources abondantes de ſubſiſtance & de richeſſe commerciale qu'on peut tirer des productions naturelles & des Manufactures, ſoit anciennes, ſoit nouvelles, pour leſquelles les Habitants ont une très-grande diſpoſition, par-deſſus tout, les défenſes que la Nature a données au pays par ſes frontieres garnies de montagnes, ſes baies & ſes innombrables interſections de rivieres, & en ne lui donnant que des voiſins foibles & paiſibles; tous ces avantages réunis ſont tels, qu'aucun autre pays du monde ne peut ſe vanter de les poſſéder à ce point, & ils ne laiſſent rien à faire

au Magiſtrat que d'employer ſon attention & ſa protection pour les faire valoir.

Mais quoique je faſſe profeſſion d'avoir adopté un ſyſtême pacifique, je n'y ai jamais été attaché au point de lui faire des ſacrifices. Je n'ai jamais cédé aucun droit eſſentiel que je puſſe maintenir, ni ſouffert aucune injure que je puſſe repouſſer, lorſque j'ai eu l'aſſurance morale d'un ſuccès proportionné à l'un ou à l'autre. Je peux citer des occaſions où j'ai jugé que ce ſeroit un crime de ne pas haſarder la ſûreté publique & la mienne propre, dans des temps extraordinaires de criſe, ou lorſqu'en ſe ſoumettant à certaines circonſtances, on devoit craindre de donner un exemple dangereux.

J'ai toujours penſé qu'il étoit encore plus déſavantageux que déshonorant de demander la paix, & qu'on ſe montroit plus ami de la paix, en étant l'agreſſeur dans certains cas, que ſi l'on voyoit tranquillement des préparatifs d'hoſtilités, en attendant qu'ils fuſſent dans leur maturité pour les repouſſer. J'ai toujours regardé comme inviolable la foi des traités. J'en ai donné les témoignages les plus amples & les plus manifeſtes dans ma conduite

avec le Nabab *Shujah o' Dowlah*, le Nabab *Afſoff o' Dowlah*, le Nabab *Walla Jah*, le Rana de *Gohid*, le Nabab *Nizam Ally Can*, *Raja Futty Sing* & *Mahdajee Sindia*. J'ai eu la ſatisfaction de voir la rectitude politique & morale de cette pratique juſtifiée par la punition exemplaire de ceux qui ſe ſont écartés de ces principes en uſant de perfidie avec moi, ou avec le Gouvernement ſur lequel je préſidois, pendant tout le temps que j'ai été chargé de cet office.

Si en déployant mon caractere je parois tranſgreſſer les loix de la modeſtie, je ne chercherai point à répondre à cette accuſation, & ne craindrai pas même de l'aggraver, en ajoutant que je n'ai donné le plan d'aucune opération militaire, ou n'en ai autoriſé aucune qui n'ait eu un ſuccès complet, & où l'on n'ait atteint les objets qu'on avoit en vue, ce qui prouve évidemment l'efficacité & la ſolidité des principes ſur leſquels j'ai réglé ma conduite.

Ce ne ſeroit point une occupation déſagréable & inutile de ceſſer d'examiner nos voiſins, d'obſerver leurs vues, leurs intérêts, leurs forces & leurs reſſources, pour porter

le même examen ſur nous. Nous mêlerions alors les réflexions convenables à notre maniere de voir, avec les idées qui doivent ſe préſenter au Peuple qui a été en guerre avec nous, ou avec qui nous pouvons dans la ſuite avoir des rapports comme amis, ou comme ennemis. Les obſervations que feroit un ſpectateur placé dans ce point de vue, feroient fort différentes de celles que peut faire un Particulier agité par différentes ſenſations, dont les craintes & le mécontentement ſont encore aggravés par l'aſpect de ſes concitoyens livrés aux mêmes paſſions. Peut-être, à meſure que les objets ſe préſenteroient à ſon imagination, feroit-il les réflexions ſuivantes.

Aucun Etat ne peut continuer long-temps des opérations militaires d'une certaine étendue, ſans impoſer quelques fardeaux ſur les ſujets, ou ſans les expoſer à quelques inconvénients. Ceux qui ſouffrent condamneront les meſures que prend le Gouvernement, ſans en examiner l'objet. Aux plaintes des Particuliers ſe joindront les accuſations des adhérents du parti oppoſé. Ils exagéreront les maux qui exiſtent, & jetteront un

voile ſur les eſpérances brillantes que peut offrir l'avenir. Tel a été en particulier le cas du Bengale. Les murmures, les ſoupçons, les marques de déſeſpoir ont été portés juſqu'en Angleterre.

A proportion que notre détreſſe a été ou a paru être preſſante, les reſſources & les avantages de nos ennemis ont ſemblé s'accroître. On adopte ſans réflexion une idée ſinguliere, ſavoir, que la cauſe qui diminue nos reſſources n'agit que d'un côté ſeulement, ſans produire un effet ſemblable ſur les forces de nos ennemis, comme s'il étoit en leur pouvoir de faire marcher des armées, & d'entreprendre des expéditions militaires, ſans augmenter les dépenſes & les malheurs des Particuliers. C'eſt avec un jugement auſſi borné, que certaines perſonnes tirant des concluſions des erreurs & des fautes du Gouvernement, & de la mauvaiſe conduite des opérations militaires, ne réfléchiſſant pas que nos ennemis ont auſſi leurs difficultés à ſurmonter, qui viennent des mépriſes de la politique & des ſuggeſtions de l'intérêt perſonnel, & ne faiſant pas attention que la fortune des Etats qui ſont en guerre l'un avec l'autre,

comme celle des ſimples Particuliers, change autant par l'effet de leurs fautes mutuelles, que par celui de la ſupériorité des forces & de l'habileté.

Mais ceux que la néceſſité nous a forcé d'attaquer ou de repouſſer, raiſonnent bien différemment. Ils voient avec étonnement les opérations militaires faites ſur les bords du Gange, & raiſonnant, comme nous avons fait, d'après leurs propres malheurs, ils déplorent la néceſſité qui les a forcés à ſoutenir la guerre contre une puiſſance capable de faire de tels efforts, & dont les reſſources, au lieu de diminuer, doivent leur paroître augmenter. Au lieu d'être en état de faire des incurſions juſqu'à la capitale de nos Domaines, ce qu'ils faiſoient avec ſuccès dans un temps peu éloigné de l'époque où la Compagnie s'eſt établie, ils ſe voient attaqués dans le centre de leur propre territoire, & ils ont beſoin de tous leurs efforts pour le défendre. Ils voient que malgré le ſuccès caſuel qu'ils ont eu, à raiſon de quelque accident ou mauvaiſe conduite de notre part, que nous avons des armées toutes fraîches prêtes à marcher, & que tandis que notre

courage n'eſt pas abattu, nous avons des forces ſuffiſantes pour donner de l'effet à nos réſolutions.

La concluſion que je voudrois tirer de ces notions préliminaires, eſt que les efforts rigoureux que nous avons faits pour la défenſe & la sûreté de nos poſſeſſions, ont imprimé dans l'eſprit des Souverains de l'Inde une idée de notre pouvoir qui contribuera plus qu'aucun autre motif à donner une baſe durable à la paix actuelle; elle ſervira à montrer que ſi nos reſſources ont ſouffert une diminution, celles des Etats avec qui nous avons été en guerre ont encore plus été diminuées, & à approuver enfin la néceſſité de ces efforts, malgré la dépenſe qu'ils ont entraînée, néceſſité démontrée par l'événement même qui a fait voir évidemment que toutes les forces de l'Indoſtan & du Deccan, que leur pouvoir & leur politique combinés enſemble & aidés par nos grands ennemis d'Europe, les François, n'ont pas été capables de détruire l'édifice ſolide de la puiſſance Angloiſe dans l'Orient, ni même de la priver d'aucune portion du Domaine qu'elle poſſede.

Revenus. — Les trois principales ſources de

revenu dont jouit la Compagnie dans le Bengale, sont les rentes de terres, le sel & l'opium.

Le systême établi en Février 1781, pour la direction & la collection des rentes de terres, a continué jusqu'à l'époque actuelle, sans aucun changement essentiel. L'instruction complete qu'on a exposée sous les yeux de la Compagnie sur cet objet, rend toute explication particuliere superflue. Je me contenterai en conséquence d'insérer ici un petit nombre de remarques générales.

L'établissement du présent Comité des revenus, ou quelqu'autre fondé sur les mêmes principes, me paroît la méthode la plus convenable pour la direction du département des revenus.

Le systême du Gouvernement du Bengale est si compliqué, & embrasse tant d'objets différents, qu'il seroit difficile d'entrer dans aucun détail touchant les revenus, pour ceux qui peuvent devenir Membres de l'Administration suprême. La chose même deviendra impossible pour ceux qui seront désignés Membres de l'Administration, sans avoir acquis auparavant la connoissance & l'expérience des lieux.

On obſervera que le produit de l'établiſſement varie chaque année, & qu'il n'a jamais été complétement réaliſé. J'oſe affirmer que les choſes ont été ainſi dans le ſiecle dernier, & que nos prédéceſſeurs, les Mahométans, quoiqu'ayant plus d'avantages que n'en peut obtenir une adminiſtration Européenne toujours flottante, ne peuvent pas ſe vanter d'avoir jamais recueilli la cotiſation annuelle toute entiere. Peut-être avec le temps il ſera poſſible d'empêcher aucune diminution dans le produit de l'établiſſement ou dans la levée des impôts; mais tandis que le Gouvernement demande une ſi grande proportion du produit du pays, pluſieurs cauſes inévitables forceront à une indulgence indiſpenſable, en faveur des ſujets, & la formalité des conventions ne pourra juſtifier la rigueur de l'exaction.

Quant à ce qui regarde le produit de l'établiſſement préſent, je ſuis loin de penſer qu'il faſſe une impoſition trop peſante. Je crois au contraire qu'avec une conduite prudente fondée ſur l'expérience des lieux, ce produit peut être augmenté. Je parle du général; car la diſtribution particuliere ſera dans plu-

ſieurs occaſions répartie d'une maniere inégale. C'eſt un défaut dans le ſyſtême auquel on ne peut remédier par aucune regle permanente, mais qu'il faut corriger par une application temporelle, ſuivant l'exigence des circonſtances particulieres.

Le Public en Angleterre a derniérement adopté des idées fort hautes, touchant les droits des *Zemindars* dans l'Indoſtan, & à raiſon de ce préjugé, on a regardé comme un acte d'oppreſſion chaque occaſion où l'on a ôté à un *Zemindar* la direction de ſes terres. Je ne veux pas entrer ici dans aucune diſcuſſion touchant leurs droits, ni faire aucune diſtinction entre le droit, le fait & la forme, autant que c'eſt relatif à leur ſituation. Notre Gouvernement, ſur des motifs qu'un examen minutieux pourroit peut-être trouver peu d'accord avec les faits, a admis l'opinion qui leur adjuge la propriété légitime de leurs terres. Je ne prétends pas conteſter leurs droits d'héritage ſur leurs terres, tandis que je fais valoir les droits du Gouvernement ſur le produit de ces mêmes terres. Les Gouverneurs Mahométans, exerçoient continuellement avec une ſévérité inconnue à l'Admi-

niſtration Angloiſe dans le Bengale, le pouvoir de dépoſſéder les *Zemindars* dans le moindre manquement à payer leurs rentes, non-ſeulement pour un temps, mais pour toujours. Le fait eſt notoire; mais ſi l'on en demande la preuve, je choiſirai un exemple entre pluſieurs que je pourrois produire. Je dirai ſeulement que le *Zemindary* de *Rajeshahy*, le ſecond en rang dans le Bengale, & qui donne un revenu annuel d'environ vingt-cinq *lacks* de roupies, s'eſt accru à cette ſomme actuelle pendant le cours des dernieres quatre-vingt années, en accumulant la propriété d'un grand nombre de *Zemindars* dépoſſédés, quoique les ancêtres du poſſeſſeur actuel n'euſſent pas par héritage un droit à la propriété d'un ſimple village dans tout le *Zemindary*.

J'obſerverai ſeulement au ſujet du plan (1)

(1) Le plan du rétabliſſement général des *Zemindars* dans la poſſeſſion de leurs terres, comme il a été propoſé dans l'origine par M. Fox, & comme il a été inſéré enſuite dans le Bill de M. Pitt, ſouffrit des changements conſidérables avant que le dernier Bill eût force de loi, & maintenant le Gouverneur-Général & le Conſeil ont un pouvoir à diſcrétion. *Note de l'Auteur.*

qu'on a proposé pour rétablir les *Zemindars* dans la possession de leurs terres & la direction de leurs revenus, que si l'on ne prend soin d'établir une sorte de tutele pour remédier aux inconvénients qui proviennent de la minorité, des profusions & de l'incapacité des *Zemindars*, leur rétablissement, qui porte l'apparence de la justice, se terminera souvent par des actes de la plus grande sévérité, en dépossédant totalement les *Zemindars*, ou bien en concessions de la part du Gouvernement pour les demandes qu'ils feront de leurs revenus.

Il ne sera pas hors de propos d'observer avec quelle constance on tâche d'établir en Europe la croyance où l'on est qu'on recueille les revenus avec des actes répétés de sévérité personnelle. On n'a pas encore donné au Public de preuve de cette assertion. Je pourrois me contenter de faire cette observation, sans ajouter que le fait ne sauroit être prouvé, puisqu'il n'existe pas. Pendant les quatre dernieres années, on a reçu au *Khalsa* dans Calcutta, de la part des différents rentiers, une somme excédant de moitié tout le revenu du Bengale, sans qu'on employât aucun

Agent intermédiaire. Je puis affirmer que pendant tout ce temps, on ne peut produire un ſeul exemple, où un rentier ait été battu pour le forcer à payer la rente ſtipulée.

Je terminerai cet article par une réflexion qui me paroît trop importante pour être omiſe. En recommandant l'inſtitution du Comité du revenu, j'entends que ce ſoit avec cette réſerve que les objets expreſſément déſignés par eux ſeront mis en exécution. La candeur & la ſincérité dont j'ai fait profeſſion, en donnant mon opinion à la Compagnie ſur des matieres qui touchoient ſes intérêts ou les miens propres, m'engagent à faire un aveu que d'autres motifs me porteroient à taire. Je reconnois que certaines parties de cette inſtitution qui dépendoient de l'Adminiſtration ſupérieure du Bengale pour être miſes en exécution, ne ſont pas encore accomplies; que même l'objet principal, qui étoit de faire de Calcutta la place de recette pour tous les revenus, ſans paſſer par les tréſoreries ſubordonnées, cet objet, dis-je, n'a pas été rempli par des obſtacles que ma ſituation ne me permit pas de ſurmonter. Ce plan renfermoit auſſi le projet de congédier

par degrés les différents Collecteurs, aussi-tôt qu'on pourroit se passer de leurs services, & c'étoit le seul point qui ne pouvoit être exécuté. Si le même acte législatif, qui me confirma dans le poste de Président des établissements de la Compagnie dans le Bengale, m'avoit donné une inspection aussi étendue que le nouveau titre que j'avois reçu l'indiquoit; s'il avoit forcé mes associés de m'aider, au lieu d'en faire mes ennemis; si, au lieu de produire de nouvelles attentes qui devoient être remplies aussi-tôt que j'aurois eu donné ma démission, cet acte avoit imposé silence aux clameurs intéressées de la faction, & avoit appris aux personnes attachées à la Compagnie à m'obéir; si, en transférant l'inspection réelle sur les affaires de la Compagnie, en les transférant, dis-je, de la direction aux Ministres, au lieu d'étendre leurs droits de protection, il les avoit limités; s'il avoit fait dépendre la durée de mon office de la rectitude de mes intentions, & de la vigueur que j'aurois mise dans mes opérations, au lieu de la faire dépendre de ma complaisance pour les prétentions des Ministres, je n'aurois pas à solliciter l'indulgence du Public,

pour n'avoir pas rempli tous les devoirs de ma charge.

Si l'on consulte vraiment les intérêts de la Nation, il faut faire un changement total dans le systême. Car tandis qu'on laissera des intérêts particuliers en rivalité ou en opposition avec les arrangements fondés sur le bien public ; tandis que ceux qui censurent les concessions qui ont été faites dans tous les cas où ils ne sont pas intéressés, persisteront à les recommander, & tandis que l'existence officielle, la réputation publique & particuliere des Membres du Gouvernement du Bengale seront maintenues ou sacrifiées à proportion des concessions qu'ils feront ou qu'ils empêcheront, les intérêts de la Nation Angloise déclineront dans ce pays.

On en a assez dit pour montrer les conséquences fâcheuses de ce systême, qui est proscrit publiquement & supporté en particulier, que personne n'ose avouer, & que plusieurs s'unissent pour maintenir : le discuter plus en détail, ce seroit m'attirer des ennemis que je ne me soucie pas d'avoir, bien que je ne les craigne pas. J'ai fait assez de sacrifices à la vérité ; ceux qui me remplaceront dans

mon office, pourront peut-être profiter des aveux que je fais. Les devoirs & les fonctions du Gouvernement de l'Inde ne pourront jamais être acquittés, qu'autant qu'on aura pour le Gouvernement la considération qui lui est due.

Mais je vais quitter cette digression pour revenir aux deux autres sources des revenus, le sel & l'opium. Mes observations sur ces deux objets seront fort courtes.

Le système de direction pour le sel a été de mon invention. Les recherches minutieuses qu'on a employées pour décréditer mes opérations en général, justifieront l'orgueil apparent que je vais montrer en réclamant l'approbation qui m'est due au moins pour le succès de cette seule institution, qui dans son origine fut condamnée universellement. L'embarras, & l'incertitude de la méthode qu'on avoit adoptée pour ce département, a fait place à un système uniforme. L'obscurité des comptes rendus précédemment sur le sel n'existe plus, & les avances pour les frais de la Manufacture, ainsi que le produit, sont exposés dans des comptes clairs & précis. D'une collection incertaine on a fait par degrés un

revenu permanent & qui augmente chaque jour. Auſſi long-temps que M. *Vanſittart*, ou quelqu'autre perſonne avec les mêmes talents, préſidera à cet office, & aura le pouvoir de le diriger ſuivant les regles de ſon inſtitution, je puis aſſurer la Compagnie d'un revenu annuel de cinquante *lacks* de roupies (1) dans ce département, formant le produit clair & net d'une nouvelle & ſimple appropriation d'une ſource naturelle de revenu faite aux fonds publics, ſans taxes ou exactions, ſubſtituée à un ancien ſyſtême d'embarras artificieux, par lequel, dans le cours des trois dernieres années de ſon exiſtence, la Compagnie a perdu, au lieu de retirer aucun bénéfice.

La conquête d'une principauté étrangere qui auroit ajouté un demi-million de livres ſterlings au revenu national, une grande étendue de domaine, & beaucoup d'offices

---

(1) Par une clauſe du Bill de réglement, porté par M. Fox dans la Chambre des Communes en dernier lieu, on auroit entiérement perdu cette ſource de revenu.

Note de l'Auteur.

lucratifs

lucratifs aux Miniſtres, quoique cette conquête eût été payée du ſang de pluſieurs milliers d'hommes, & occaſionné une dépenſe énorme en garniſons & en forteresses ; cette conquête, dis-je, auroit couronné le vainqueur d'une gloire immortelle. Le Parlement auroit ordonné qu'on lui fît des remerciements publics, qu'on allumât des feux de joie & qu'on fît des illuminations. Un accroiſſement du revenu public obtenu ſans effuſion de ſang par l'opération d'un arrangement officiel, perpétué dans ſa durée, & fixé dans ſa valeur par ſon inhérence à l'eſſence même de l'Etat, ſans être embarraſſé d'établiſſements militaires & de défenſes pour la frontiere, l'entretien de tout un Peuple aſſuré, ſoit pour ce qui regarde les beſoins de la vie, ſoit pour les remiſes d'un commerce étranger, toutes ces choſes ſont enſévelies parmi les comptes du tréſor général ; on n'y fait aucune attention, parce qu'elles n'ont pas été produites par aucun de ces efforts d'eſprit auxquels l'orgueil humain a attaché de la renommée, & dans leſquels chaque homme s'approprie une portion de la gloire nationale.

Le petit nombre de ceux qui ont eu con-

noiſſance des actes du Gouvernement du Bengale, ſavent très-bien que le ſyſtême qui a produit ce fonds, non-ſeulement étoit de ma création, mais encore avoit été mis en exécution contre l'opinion de tous mes collegues, & à la ſeule condition que je répondrois de l'événement. Il doit par conſéquent m'être permis de faire valoir les avantages reconnus qui ont réſulté de ce ſyſtême, puiſque le manque de ſuccès m'auroit attiré une éternelle diſgrace, & m'eût fait accuſer de préſomption, d'ignorance & de témérité.

On m'a auſſi objecté qu'en affermant le revenu de l'opium par contrat, j'ai conſulté les intérêts de mes amis plutôt que ceux de la Compagnie. Cette accuſation, ainſi que pluſieurs autres, a été ſouvent répétée, & auſſi ſouvent réfutée. J'obſerverai ſeulement que tandis que la Manufacture de l'opium a été dirigée par les Employés de la Compagnie dans la province *Behar*, le profit ſur les ventes étoit trop peu conſidérable pour qu'on l'eſtimât un article du revenu; que la Compagnie, en conſéquence du contrat fait pour la proviſion de l'opium, s'eſt acquis un revenu annuel aſſuré ſur un article qui à

peine en fourniffoit auparavant, en s'appropriant des profits qui étoient détournés dans d'autres canaux, & que je ne connois point de loi ou morale, ou municipale qui puiffe empêcher mes amis de prendre la charge d'un engagement dont les profits doivent être le réfultat de leurs talents & de leur exactitude à remplir leurs fonctions. Cette remarque, ainfi que le reproche, n'eft applicable qu'à un feul exemple.

J'ai déjà parlé de la population du pays, & je terminerai l'article des revenus par quelques obfervations fur l'état de la culture. Je fuis autorifé, par ma propre expérience, à affirmer que toute perfonne qui a réfidé longtemps dans le Bengale, & qui a eu l'occafion de vifiter les pays fitués au-delà de la jurifdiction de la Compagnie, avouera que les poffeffions territoriales des Anglois dans le Bengale & *Bahar*, font non-feulement mieux cultivées que les terres d'aucun autre Etat de l'Indoftan; mais encore mieux qu'elles ne l'étoient lorfque la Compagnie reçut la conceffion du *Dewanny*, & dans les années qui précéderent cette époque. C'eft un fait que le produit des terres, dans les années ordi-

naires, excede d'autant la quantité requiſe pour la conſommation du Peuple ou pour l'exportation; que la difficulté de convertir ce produit en eſpeces, affecte conſidérablement la collection des revenus en pluſieurs endroits du pays, & donne de l'embarras aux *Ryots* pour fournir leur quote-part ſtipulée; qu'il n'y a point de pays au monde, où les habitants ſe procurent la ſubſiſtance ſi aiſément & à ſi bon marché que dans le Bengale; & que ſi par une augmentation d'induſtrie, la quantité de terres en culture devenoit plus grande, la Compagnie n'en retireroit aucun avantage, & que les Cultivateurs ne recevroient aucun dédommagement de leur travail.

Je me ſuis ſouvent étendu avec plaiſir ſur les talents particuliers que feu M. *Clevland* a déployés en civiliſant les habitants des diſtricts montagneux du *Jungleterry* & des terres ſauvages de *Rajemehal*, par un ſyſtême de conciliation qui rendra long-temps ſa mémoire chere à ceux qui ont recueilli l'avantage de ce ſyſtême. Je ne peux me refuſer au plaiſir de penſer que c'eſt principalement à la protection publique & à l'encourage-

ment particulier que je lui ai accordé, qu'on doit l'exercice qu'il a pu faire de ſes talents. Dans les honneurs qu'on a accordés à ſa mémoire, le Bureau a conſulté les intérêts de la Compagnie, en propoſant ſa conduite comme le modele le plus digne d'être imité. On voit les avantages immédiats qui réſultent de ſes travaux dans la ſécurité dont jouiſſent les habitants des terres adjacentes. Ils ne craignent plus de ſe voir arracher le produit de leur travail par un bandit ſans loi. Ils ont étendu leur culture ſur de vaſtes terreins qu'on croyoit incapables d'être défrichés. Le pays ſitué au bas des montagnes du *Rajemehal*, que j'ai vu moi-même dans un état inculte, offre par-tout l'apparence de la fertilité. Les avantages éloignés ſeront encore plus conſidérables, ſi la continuation du même plan de civiliſation augmente la correſpondance qui a depuis peu été établie entre les habitants des montagnes & ceux du plat pays. A tous événements, la Compagnie a acquis un accroiſſement de nouveaux ſujets, qui non-ſeulement ſont d'un caractere pacifique, mais encore ont été employés avec ſuccès pour maintenir la paix dans le pays.

& qui nous étant très-attachés par les avantages qu'ils ont retirés de leur civilisation, peuvent, dans un besoin public, servir utilement à la défense de nos Domaines contre une invasion étrangere.

Je ne dirai que peu de chose sur ce qui regarde le département du commerce. C'est un sujet d'une trop grande étendue, & qui renferme trop de questions délicates & importantes, pour pouvoir être contenu dans les limites que je me suis prescrites. Cependant je me permettrai un petit nombre de réflexions.

Les instructions que la Cour des Directeurs forma en conséquence de l'Acte du 13, & transmit au Bengale, marquerent les premieres limites des pouvoirs respectifs des départements généraux & commerciaux, & dans le fait constituoient le dernier indépendant du premier. La provision de l'investiture étoit laissée à la seule direction du dernier. Le salaire de ses Membres étoit fixé, & il avoit été déclaré expressément qu'ils ne seroient pas soumis à être suspendus ou renvoyés par l'autorité du Gouvernement général. Le seul pouvoir qui avoit été donné

au Gouverneur-Général & au Conſeil, relativement au Bureau du Commerce, étoit celui de fournir les fonds néceſſaires. Mais ce pouvoir ne leur donnoit aucun droit d'inſpection ſur la conduite du Bureau dans la proviſion de l'inveſtiture, ou l'application de l'argent, puiſque dans l'exercice de ce pouvoir, ils doivent être dirigés par d'autres conſidérations que par la conduite du Bureau de Commerce. Car quelle que puiſſe être cette conduite, les ſecours d'argent doivent être les mêmes, & ne peuvent être retenus ou diminués ſans porter un préjudice eſſentiel aux affaires de la Compagnie. Cependant c'étoit le ſeul pouvoir que le Gouverneur-Général & le Conſeil poſſédoient. Des hommes dont le ſalaire étoit fixé, qui ne tenoient pas leurs appointements de l'autorité du Gouverneur-Géneral & du Conſeil, & ne pouvoient pas en être privés par cette même autorité, ſe ſentoient naturellement indépendants. Ce qui a réſulté de cela, c'eſt que le Gouverneur-Général & le Conſeil, au lieu d'eſſayer de cenſurer la direction du Bureau de Commerce, ont même été hors d'état de donner à ſa correſpondance ces bornes de décence

& d'égards que les corps publics ſe doivent mutuellement. Dans un ſeul cas, le Gouvernement ſupérieur a eu le pouvoir de s'oppoſer à la direction du Bureau de Commerce, & ſon oppoſition a produit un avantage immédiat & reconnu pour la Compagnie.

Je veux parler ici de la proviſion de l'inveſtiture dans les années 1781, 1782 & 1783, par le moyen du prêt de ſouſcription, quand les Membres du Bureau de Commerce réſidant à Calcutta, à qui on en avoit confié la charge, agiſſoient plutôt comme les Facteurs du Bureau ſupérieur, que comme Agents de la Compagnie dans leur caractere officiel & collectif.

Mais le pouvoir d'oppoſition que le Bureau exerça dans cette occaſion, étoit fondé ſur des circonſtances fort particulieres qui ne peuvent jamais revenir, & on ne peut ſe prévaloir de ce fait pour détruire ce que j'ai avancé, ſavoir, que le Bureau de Commerce dans la proviſion de l'inveſtiture, eſt conſtitué indépendant du Gouverneur-Général & du Conſeil.

Cependant dans toute la derniere correſpondance de l'Europe, la Cour des Di-

recteurs paroît considérer la responsibilité comme résidant dans la personne du Gouverneur-Général & dans le Conseil. Soit qu'il faille blâmer ou applaudir la conduite des affaires dans la provision de l'investiture, c'est au Gouverneur-Général & au Conseil que sont adressées les remarques de la Cour des Directeurs. A la vérité elles sont ensuite communiquées au Bureau du Commerce; mais la louange ou la censure perdent de leur force quand elles ne sont pas appliquées directement, & qu'elles passent par d'autres mains qui peuvent en diminuer l'effet en y participant, mais qui n'ont aucune autorité pour les augmenter en les transmettant.

Par tous ces préliminaires, j'ai démontré que la direction & l'exécution de tout ce qui est relatif au Commerce de la Compagnie résidant en entier & d'une maniere indépendante dans le Bureau du Commerce, tandis que le Gouverneur-Général & le Conseil sont chargés de la responsibilité. C'est une contradiction de principes si absurde, qu'il suffit d'avoir prouvé son existence, pour être dispensé d'en montrer les conséquences. Au commencement de ces Mémoires, j'ai déclaré

mon opinion, qui étoit que l'attention du Gouvernement ſupérieur du Bengale ne fût pas embarraſſée par les difficultés du détail du Commerce ; mais il eſt évident qu'il faut ou qu'on donne un certain degré d'inſpection au Gouverneur-Général & au Conſeil, ou qu'on leur ôte la reſponſibilité. Ce ſont les queſtions qu'on propoſe à la déciſion de la Compagnie. Je ne me permettrai point de donner mon avis là-deſſus pour le préſent.

Le défaut qu'il me reſte à prouver dans la conſtitution du Bureau de Commerce, procede de la regle établie par la Compagnie, que tous les Employés, ſuivant leur rang d'ancienneté dans la liſte générale, ſuccéderont aux ſieges vacants dans le Bureau de Commerce. Ceci eſt fondé ſur des principes de juſtice que le Bureau obſerve à l'égard de ſes Employés, mais il porte beaucoup de préjudice à ſes affaires.

Le Gouvernement général & le département du Commerce dans le Bengale, qui autrement pourroient être conſidérés comme deux départements ſéparés, ſont ſi fort réunis ſur ce point, que les perſonnes qui rempliſſent les poſtes ſubalternes dans l'un & dans

l'autre, ſont tous choiſis dans la liſte générale de ceux qui ſont employés ſous l'autorité du Gouverneur-Général & du Conſeil. Cependant les fonctions de chacun de ces départements exigent des talents fort différents, & pour exceller dans l'un & dans l'autre, il faut une longue habitude & beaucoup d'application ; en ſorte que quoique les tranſlations ne ſoient pas poſitivement défendues, il y a très-peu d'Employés qui changent de département, juſqu'à ce qu'ils arrivent à un certain rang dans le ſervice; alors quels que ſoient leurs talents ou leurs deſirs, ils ſont élevés au Bureau du Commerce; par ce moyen, les ſervices de ceux qui ont fait leur principale étude des revenus & des autres branches du département général, ſont perdus pour la Compagnie. Ils ſe voient tranſportés dans une ſphere d'occupations où toutes leurs connoiſſances précédentes leur deviennent tout-à-fait inutiles, & ſe trouvent privés de ce qu'ils devoient poſſéder. Il eſt trop tard pour eux pour étudier une nouvelle profeſſion. Leur eſprit eſt dégoûté par ce changement, & toutes leurs penſées ne tendent qu'à retourner dans leur pays natal.

Si les Employés du département commercial étoient entiérement séparés de ceux du Gouvernement général, il feroit peut-être à propos, lorsqu'il n'y auroit aucune objection particuliere à faire, que les premiers fussent élevés suivant leur ancienneté de rang aux places vacantes du Bureau du Commerce. Mais tandis que les Employés de ces deux départements continueront de prendre leur rang dans une liste générale, on devroit mettre à côté le droit d'ancienneté, ou seulement donner la préférence au plus ancien, en cas d'égalité dans les talents & dans les connoissances. Je ne prétends pas décider si le droit d'élection doit résider dans la Cour des Directeurs, ou dans le Gouvernement supérieur de l'Inde.

Un autre vice dans la constitution présente du Bureau du Commerce, consiste dans le nombre de ses Membres. Quatre Membres ont été jugés suffisants par la législation de la Grande-Bretagne pour le Gouvernement général de l'Inde, & la Compagnie a jugé à propos de continuer d'avoir le même nombre de Membres que dans l'origine, lequel nombre est de onze. Pourquoi établir cette

grande différence? On ne pourra objecter que les sujets de délibération pour ces derniers sont plus importants & plus nombreux que ceux dont les premiers s'occupent. On dira peut-être qu'ils ont un plus grand détail d'actes d'exécution. Ce n'est pas vrai, & si l'on admettoit ce point, je ne voudrois pas d'autre motif pour diminuer leur nombre; car j'affirme que toute personne qui est versée dans la pratique des Bureaux, doit savoir que le détail minutieux des actes d'exécution est mieux rempli & plus promptement expédié par un petit nombre de personnes, ou même par une seule que par plusieurs. L'investiture de la Compagnie n'a jamais, je pense, été mieux dirigée que dans l'année 1773, quand on l'a laissée à la seule inspection de M. *Aldersey*.

On observera que quoique le Bureau du Commerce soit composé de onze personnes, cependant elles ne se trouvent jamais assemblées dans ce nombre à la Présidence, attendu que c'est une regle établie, que quatre des places en chef du Commerce seront remplies par les Membres qui font leur tour. J'affirme aussi que c'est un des vices de leur

conſtitution. Les poſtes ſubalternes ne devroient jamais être donnés à des perſonnes qui ont le droit de voter dans le Bureau ; car dans de telles circonſtances on examinera rarement leurs talents avec un œil impartial, ou l'on fermera les yeux ſur leurs défauts, ou bien ſi des diſputes de parti s'élevent malheureuſement, on les gênera dans l'exercice de leurs fonctions par des chicanes inutiles.

Dans les obſervations que j'ai faites ſur les défauts du ſyſtême préſent, je ne fais aucune alluſion à des exemples particuliers. Je parle ſeulement des principes généraux qui doivent produire toujours les mêmes effets. Je ferai maintenant quelques remarques ſur le ſujet général du Commerce de la Compagnie dans le Bengale.

Quoique nous ayons été ſi long-temps en poſſeſſion de la Souveraineté du Bengale, & que nous ayons pourvu à nos inveſtitures, non comme des remiſes du commerce, mais comme des moyens de remettre le ſurplus des revenus du pays, cependant nous n'avons pas encore pu changer d'idées en changeant de ſituation, & quitter les vues étroites de monopoleurs pour embraſſer des objets ten-

dants à accroître la prospérité de ces territoires d'où nous retirons un tribut si considérable.

De-là vient que dans toute la correspondance du Bureau de Commerce, nous trouvons constamment des plaintes au sujet de Marchands particuliers qui font des avances aux Tisserands de la Compagnie, qui donnent un prix plus fort que la Compagnie n'en a donné jusqu'ici, qui rabaissent la qualité des Manufactures, en prenant des marchandises que la Compagnie refuse, & en un mot, qui font tort à l'investiture de la Compagnie par leur rivalité. Quoi qu'il en soit, il est de moindre conséquence, par rapport à l'intérêt national, que l'investiture soit à bon marché, que de voir fleurir le commerce du pays. J'insiste sur ce point comme sur un principe fixe & incontestable, que le commerce ne peut être en vigueur, qu'autant qu'il est libre. Je ne pense pas que la Compagnie, considérée dans ses rapports commerciaux, souffre beaucoup par les effets de ce principe. Quand on laisse le commerce à lui-même, il se corrige de ses propres défauts. Le Marchand particulier, qui a toujours l'œil sur ses intérêts,

maintiendra une rivalité feulement, tandis que le commerce donnera du profit : auffi long-temps que le Marchand tirera du profit, la Compagnie doit en tirer auffi. Mais fi dans le cours de cette rivalité le prix payé aux Manufacturiers s'éleve au-delà d'une jufte proportion comparée au prix de la vente, ou fi le marché en Europe eft trop abondamment fourni, le Marchand particulier fe défiftera promptement ; les prix tomberont dans l'Inde à leur premier taux ou même au-deffous, & la provifion du marché n'étant pas entretenue comme à l'ordinaire, fera réduite derechef à une quantité plus proportionnée à la demande. Voilà l'effet qui doit réfulter inévitablement, tandis que la confommation continue, & qu'elle ne peut être entretenue (ce qui, je crois, eft le cas de la plupart des articles du commerce de la Compagnie) par les productions d'aucune autre partie du monde.

Cependant, fi l'inveftiture de la Compagnie produit actuellement moins de profit fur la facture que précédemment, il faut moins s'en prendre à l'augmentation du premier coût des marchandifes payées aux Ma-

nufacturiers

nufacturiers de l'Inde, qu'au grand accroiſſement du commerce des Nations étrangeres, qui a produit une rivalité contre la Compagnie dans la vente des marchandiſes de l'Inde, dans tous les marchés de l'Europe.

Ceci ſuggere une idée de monopole à laquelle je ne ſuis pas oppoſé, parce que ſi ce monopole avoit lieu, il affecteroit ſeulement nos rivaux d'Europe, ſans porter préjudice au Commerce de nos Domaines. Mais on ne doit pas le faire par des reſtrictions, mais par une action oppoſée. Pour trouver quels ſont les moyens qui ſont en notre pouvoir pour effectuer ce projet, il faut revenir ſur les circonſtances dont j'ai fait l'énumération dans un autre endroit, comme étant les cauſes de l'accroiſſement du commerce des Danois, & j'aurois pu ajouter des Portugais. C'eſt, comme je l'ai dit, premiérement, l'avantage qu'ils poſſédoient pendant la derniere guerre, de pouvoir naviguer en sûreté, tandis que nos vaiſſeaux, ceux des François & des Hollandois étoient expoſés à de grands riſques; ſecondement, la facilité avec laquelle ils ſe procuroient du crédit dans l'Inde, même en traitant avec les Sujets de la Grande-Bretagne.

La premiere de ces cauſes ceſſa avec la

guerre ; la feconde exifte encore, & c'eft là que nous devons appliquer nos moyens d'oppofition. Les vaiffeaux Danois & Portugais qui font derniérement venus de l'Inde, font principalement équipés par des Armateurs particuliers. Il ne faut pas un grand capital & beaucoup de crédit en Europe pour leur équipement, d'autant que leurs cargaifons deftinées pour le dehors confiftent feulement en provifions & en articles volumineux qu'on fe procure à bon marché. Quand ils arrivent dans le Bengale, l'avidité avec laquelle les Particuliers faififfent l'occafion de faire paffer leur fortune en Europe, les met en état de fe procurer affez d'argent & de crédit pour acquérir une inveftiture d'un grand prix. Ils donnent des billets payables en Europe à des termes éloignés. Enfuite ils rapportent chez eux leurs cargaifons, & les convertiffent en argent affez à temps pour pouvoir acquitter leurs billets quand ils font échus. Toute cette opération eft conduite en conféquence par le moyen de l'argent ou du crédit qu'ils trouvent dans le Bengale. Mais le profit fur le voyage leur appartient en propre, & leur pays gagne une augmentation de navigation & de richeffes.

Suppoſons maintenant que la Compagnie Angloiſe ouvrît ſon tréſor & étendît ſon inveſtiture en proportion des ſommes qu'elle pourroit procurer dans l'Inde pour des billets ſur l'Europe : je crois qu'il eſt certain que ſi un tel projet avoit la ſanction de la Compagnie chez nous, & que les termes fuſſent égaux, peu de ſujets de la Grande Bretagne héſiteroient à prêter leur argent à la Compagnie, au lieu de le prêter à des étrangers. Il réſulteroit de cela que les Danois, Portugais & autres ſeroient obligés d'apporter de l'Europe la ſomme néceſſaire pour acquérir une inveſtiture de l'Inde, qui demanderoit un capital que peu d'Armateurs particuliers peuvent fournir, & occaſionneroit un long débourſé, & par conſéquent une perte d'intérêts conſidérable. Avec ces déſavantages de leur côté, ils auroient à entrer en rivalité avec la Compagnie Angloiſe qui, ayant établi des factoreries ſous la direction d'Employés accoutumés à traiter avec les Manufacturiers, & ſe trouvant en état de faire des avances long-temps avant la ſaiſon de recevoir & de charger les marchandiſes (ſans compter l'influence que lui donne la poſſeſſion où elle eſt du gouvernement du pays) doit avoir

un avantage décidé ſur tous les étrangers, & particuliérement ſur de ſimples aventuriers dont le ſéjour eſt fixé à quelques mois.

Si néanmoins les Nations étrangeres trouvent qu'il eſt de leur avantage de pourſuivre ce commerce, il faudra qu'elles le faſſent par le moyen de l'or & de l'argent apportés d'Europe ; car on ne peut gueres ſe ſervir que de cela, la conſommation des articles d'Europe dans le Bengale étant bornée principalement aux habitants d'Europe, & n'étant pas fort étendue. Une telle addition à la circulation de l'argent ſeroit ſuivie des plus heureux effets, & enrichiroit les Provinces ſous le gouvernement de la Compagnie. La Compagnie ne doit pas plaindre l'augmentation de prix que pourroit produire dans le premier coût des marchandiſes une rivalité exiſtant avec de telles circonſtances. Elle recevroit encore virtuellement pour rien la plus grande partie de ſon inveſtiture, non comme une remiſe du commerce, mais comme un tribut. Les ſources d'où découle ce tribut augmenteroient avec la proſpérité de ſon territoire ; le tribut lui-même s'accroîtroit, ainſi que les profits de la Compagnie ſur cette partie de l'inveſtiture qu'elle ſe procu-

roit pour des billets ſur l'Europe, & ainſi ces profits égaleroient enfin ceux qui portent les Nations étrangeres à perſiſter dans cette rivalité.

Il paroît donc évident par ce que j'ai dit, que ſi la Compagnie ouvroit ſon tréſor pour des billets ſur l'Europe, il en réſulteroit une des conſéquences ſuivantes; ou les Provinces de la Compagnie ſeroient enrichies par les lingots d'or & les eſpeces qu'importeroient les étrangers; ou bien les étrangers abandonneroient ce commerce, & laiſſeroient à la Compagnie non-ſeulement un monopole national, mais encore univerſel. D'après cela, la Nation auſſi-bien que la Compagnie, gagneroit à proportion que l'Angleterre deviendroit l'entrepôt qui fourniroit à toutes les autres contrées de l'Europe les produits de l'Inde & de ſes manufactures.

Je vais maintenant me hâter d'amener à leur concluſion ces Mémoires peut-être déjà trop ennuyeux, & qui ſe ſont alongés au-delà de mon attente, par des digreſſions qui m'ont écarté de mon objet principal. Comme cela pourra en rendre la lecture plus pénible, les Lecteurs ont droit de me demander raiſon de ces longueurs, & ils vou-

dront bien recevoir mon excuſe dans la juſtification ſuivante.

Mon deſſein principal, comme je l'ai dit au commencement, étoit, premiérement, d'aſſigner le motif qui m'a porté à réſigner mon office ; ſecondement, de détailler les moyens que j'ai pris pour rendre ma place libre de tout embarras à mon ſucceſſeur, & ſans que l'Adminiſtration eût aucune mauvaiſe conſéquence à craindre ; troiſiémement enfin, de donner une deſcription abrégée de l'état actuel dans lequel j'ai laiſſé le Gouvernement du Bengale par rapport à ſes divers départements, lorſque je l'ai quitté.

Ces trois objets, quoique diſtincts entr'eux, paroîtront à l'examen avoir tant de rapport l'un avec l'autre, qu'on jugera qu'il n'étoit pas poſſible de traiter le premier, ſans diſcuter les deux autres avec autant d'étendue. En effet, c'eſt la récapitulation de tout ce qui s'eſt paſſé dans trois mois, qui renferment une adminiſtration de treize années. Je ne m'étois pas plus occupé à diminuer la maſſe des affaires à régler, qu'à établir des principes de direction conformes à ceux qui avoient fait la baſe de ma conduite lorſque je commençai à entrer en fonction. Il n'étoit

pas possible d'expliquer les circonstances auxquelles cette regle a été appliquée, sans prendre un circuit encore plus grand, pour faire voir le rapport des nouveaux réglements avec les anciens, & en montrer l'utilité, en exposant même la maniere dont je me serois conduit, si j'avois eu la liberté de suivre mes idées.

A la vérité, la nature de mon sujet, considéré comme une apologie, demandoit un détail plus étendu & plus travaillé que le récit qu'on pourroit faire d'événements qui se seroient passés plus près de la sphere d'observation. A une telle distance, on peut hasarder toutes sortes d'accusations contre la victime qu'on veut sacrifier à un parti, surtout lorsque ce parti offre les noms les plus respectables, & qu'il est composé de personnages qui sont en droit de compiler les matériaux propres à former les opinions & les actes de la premiere autorité nationale. Contre de tels antagonistes, la voix de la vérité elle-même, étant si éloignée, ne pourra se faire entendre ; ou si elle est entendue, elle ne pourra faire aucune impression sur des esprits aveuglés par le préjugé, ou dirigés par des motifs secrets contre leur

propre conviction. Je n'aurois point été surpris, si aux accusations de rapacité, de corruption, d'oppression, de cruauté, & d'autres atrocités dont la calomnie a noirci mon caractere, elle eût joint encore l'accusation d'ivrognerie, de jeu, & de toutes les autres débauches qui peuvent le plus avilir un homme. Ces accusations auroient été crues également de ceux qui sur des motifs aussi peu fondés, ont ajouté foi, ou paru ajouter foi aux autres rapports qu'a semés la malignité. Tel eût été mon sort, selon toute apparence, si la vigilance & l'habileté incomparables de mon Agent déclaré en Angleterre, avec le secours de plusieurs autres personnes puissantes & bien informées, n'eussent découragé mes ennemis, en leur faisant craindre de voir leurs attaques repoussées, & de rester couverts de honte.

Mais quoique ces feuilles puissent paroître excéder le nombre de celles qu'un Lecteur impartial peut m'accorder, j'espere, & je crois qu'on trouvera qu'elles renferment des instructions neuves & utiles. Je ne sais si je puis attribuer ces qualités aux réflexions suivantes, que j'ai réservées à dessein, pour la conclusion de ces Mémoires.

D'après les efforts conſtants qu'ont faits mes ſupérieurs immédiats pendant le cours de dix années pour affoiblir mon autorité, pour détruire mon influence, & pour mettre obſtacle à tous mes projets, lorſque les affaires exigeoient des moyens puiſſants que je pouvois ſeul diriger ; d'après la grande importance qu'ils ont donnée à des points, dont quelques-uns n'avoient point de rapport à leurs intérêts, & d'autres mêmes y étoient tout-à-fait oppoſés, je crains fort qu'on ne ſente pas autant qu'on le devroit combien l'exiſtence de la Compagnie a été dans pluſieurs occaſions ſur le bord de ſa perte, & que dans tous les temps elle n'a tenu qu'à un fil ſi délié, que le moindre événement, le ſouffle même de l'opinion pouvoit le rompre à tout moment. Dieu veuille l'en préſerver !

Ce ſeroit perdre ſon temps, que de dire pourquoi un empire tenu par un pouvoir ſubalterne & gêné ſur une région bien plus étendue que la Mere-patrie, & qui en eſt éloignée des deux tiers de la circonférence du globe. Il ne ſeroit pas même prudent de développer tous les maux artificiels par leſquels un édifice ſi irrégulier eſt continuellement affoibli.

Il eſt vrai qu'il n'a point été altéré juſqu'ici, parce qu'aucun événement domeſtique n'a pu l'ébranler, excepté dans un ſeul cas où le choc n'a pas été d'aſſez longue durée pour pouvoir produire ſon effet. Il peut durer encore pendant quelques années, quoiqu'avec auſſi peu de ſûreté. Le remede eſt aiſé & ſimple; mais je crains qu'il ne ſoit inutile de le propoſer, parce que s'il n'eſt pas, ainſi que je le penſe, contraire aux principes de notre conſtitution naturelle, il trouvera un grand obſtacle dans les préjugés auxquels cette conſtitution donne lieu.

J'affirme, comme un point inconteſtable, que l'adminiſtration du Gouvernement Anglois dans le Bengale, éloigné comme il eſt, & ne pouvant recevoir que des inſtructions générales de la ſource de l'autorité, joignez à cela les événements inopinés qui demandent une prompte déciſion, j'affirme, dis-je, que ce Gouvernement ne peut être dirigé par un Corps dont les Membres ſont ſujets à changer, different d'opinion entr'eux, chacun étant jaloux de ſon collegue, & tous étant réunis d'intérêt contre leur Chef. Son pouvoir eſt tel, que s'il eſt dirigé par une main ferme & ſûre, il peut produire tous les effets qu'on

doit en attendre; mais en même-temps ce pouvoir doit opérer la deſtruction du Gouvernement, s'il eſt livré à des perſonnes qui n'ont aucune liaiſon entr'elles, livrées à leurs intérêts, à leurs paſſions & à leurs caprices, & toujours en diſpute pour avoir la ſupériorité.

Je me ſuis vu en état par une longue poſſeſſion, & par une influence que les événements m'ont procurée, de réſiſter aux mauvais effets d'une telle adminiſtration; j'ai eu pour principe de conduite (qu'on me pardonne cet aveu flatteur pour moi) de faire ce que je ſavois être important pour la sûreté publique, au riſque de perdre la vie, ou de voir mon nom livré à l'infamie. Je pourrois confirmer ceci par des exemples ou par une ſoumiſſion implicite à un devoir poſitif & à des ordres exprès, j'aurois livré les poſſeſſions de la Compagnie à la déſolation, & même détruit ſon exiſtence. J'ai haſardé une conduite oppoſée, & quels que ſoient les effets qu'elle a produits, j'ai eu du moins le bonheur de voir une portion des Domaines de l'Angleterre ſortir de l'état de dégradation où elle étoit, une autre portion ſauvée du danger d'être aſſujettie, & celle enfin qui

donne la vie à toutes les autres, jouiſſant des bienfaits de la paix & de la ſûreté intérieures, tandis que les autres parties de l'Empire général étoient opprimées par la guerre, & livrées aux calamités qui accompagnent les diſſentions inteſtines.

Je ne puis m'étendre ſur ce ſujet. J'en fais mention ſeulement pour montrer que ſi le pouvoir de l'Angleterre dans l'Inde eſt encore préſervé de ſa ruine, il doit ſa conſervation à des cauſes qui ſont indépendantes de ſa conſtitution, & qu'il auroit été perdu, s'il n'avoit eu que cette même conſtitution pour ſa défenſe.

Les conſéquences qu'on doit tirer de ces prémices, ſont que, quelque forme de Gouvernement qu'on puiſſe établir pour ces Provinces, ſoit qu'on étende l'inſpection de ce Gouvernement ſur les autres Préſidences, ou qu'elle ſoit limitée à ſes propres Domaines, il eſt néceſſaire que le Gouvernement, ou le premier Membre chargé du pouvoir exécutif, poſſede un pouvoir abſolu & indépendant de toute autre inſpection (1). Il faut que

(1) La Légiſlation a maintenant adopté le ſyſtême recommandé par M. Haſtings pour le Gouvernement de l'Inde. *Note de l'Auteur.*

le caractere de ce Membre, qui doit joindre l'intégrité la plus rigide à un jugement qui ne puisse être altéré par aucune suggestion étrangere, soit auparavant bien connu, & qu'il engage sa propre vie pour l'assurance d'un dépôt aussi précieux que l'est l'autorité qui lui est confiée.

J'ai déjà dit que cette doctrine n'est pas agréable au Peuple, & qu'on peut la rejetter comme opposée à notre constitution domestique; mais elle tire sa source de la constitution elle-même, qui demande dans chaque partie éloignée de l'Etat général, un systême de Gouvernement qui ne differe pas simplement du sien propre, mais encore qui soit très éloigné de sa nature. Les négligences, les vices & les crimes d'un Agent politique sont d'une nature toute différente de celles des mêmes offenses commises dans la vie civile, & contre lesquelles la loi a décerné des punitions proportionnées. Le Membre factieux ou corrompu d'un Conseil peut affoiblir chaque ressort utile du Gouvernement, peut embarrasser & traverser toutes ses mesures, arrêter l'exécution des affaires journalieres, faire servir son pouvoir à l'accomplissement des desseins les plus pernicieux, & se mettre

encore à l'abri d'une condamnation légale ; il peut interpréter les ordres prefcrits d'une telle façon, que par une obéiffance tardive ou hors de faifon, il leur fera produire des effets tout oppofés à ceux qu'on avoit en vue.

Le caractere réel d'un tel homme n'échappera point à l'obfervation de ceux qui vivent dans la fphere de fon pouvoir. Ils connoîtront avec le fentiment d'une conviction intérieure, les vrais motifs de toutes fes actions, quoiqu'ils ne pourront en donner des preuves directes & pofitives. Ce font pourtant ces preuves qui feroient néceffaires ; & quand on pourroit les donner, elles ne pourroient opérer la punition du coupable, à moins d'être appuyées par quelque loi pofitive, quoique par fes crimes il eût fait perdre la vie à des multitudes d'hommes, & qu'il eût mis en danger l'honneur & la sûreté de l'Etat. C'eft feulement par un procès légal, lorfqu'il y a eu quelque ftatut ou loi pofitive de l'Etat violée, qu'on peut faire condamner un fujet d'un Etat libre. Une conftitution formée par un Gouverneur avec des pouvoirs limités & par un Confeil, peut fubfifter fous un Monarque arbitraire qui la dirige, & être mieux conduite que celle où il n'y a qu'un Gouver-

neur; mais elle ne peut être trop ſimple, & d'une autorité trop illimitée pour régir une Province auſſi éloignée d'un Etat libre tel que l'eſt la Grande-Bretagne.

Pour éviter toute mépriſe, je penſe qu'il eſt à propos de déclarer que j'entends ici des pouvoirs qui appartiennent à la nature du Gouvernement, & non des pouvoirs qui pourroient affecter la vie, la perſonne ou la propriété des individus qui vivent ſous l'autorité de ce Gouvernement, avec la protection de la loi d'Angleterre. Dans tous les cas qui ne tombent pas néceſſairement ſous la connoiſſance de ceux qui ont la charge immédiate de l'Etat, la juriſdiction du Gouverneur ne doit pas excéder celle de tout autre Magiſtrat Civil ou Juge de paix. Il n'eſt pas néceſſaire dans cette place de traiter de la maniere dont la ſucceſſion doit ſe faire, ou des autres arrangements dépendants du ſyſtême général.

Quoique les Royaumes ſoient ſujets à être détruits par des cauſes auſſi mortelles pour eux que celles qui détruiſent la vie humaine, & quoique mon opinion ſur les maux qui menacent l'Empire de l'Angleterre dans le Bengale puiſſe obtenir croyance de tous mes Lecteurs, je crains qu'il n'y en ait fort peu ſur qui elle

12905-b

faſſe impreſſion. Comme le coup de la mort que chaque homme ſait qu'il doit éprouver, & dont perſonne n'a la conviction qu'il croit ou prétend en avoir, la grandeur même de cette cataſtrophe politique peut émouſſer le ſentiment de ceux à qui elle eſt le plus viſible.

J'attends cet effet, & je prévois que je peux m'expoſer à beaucoup de calomnies, en recommandant un ſyſtême ſi nouveau & ſi déſagréable au Peuple. Toutefois ces conſidérations ne m'ont pas détourné de tâcher de rendre ce dernier ſervice à mon pays & à mes Conſtituants, que je reſpecte toujours, étant aſſuré que, ſi je réuſſis, j'aurai *ma récompenſe dans le témoignage de ma propre conſcience qui, ſemblable à une douce lumiere, éclairera le déclin de mes jours*. Dans le cas oppoſé, j'aurai la conſolation de ſavoir que je n'ai négligé aucun moyen pour prévenir les maux que je prévois.

Fin des Mémoires de M. Haſtings.

9555 - 6

cat.

E787
L168a